

## COMPTES RENDUS

Christine VOGEL, Herbert SCHNEIDER und Horst CARL, **Medienereignisse im 18. und 19. Jahrhundert. Beiträge einer interdisziplinären Tagung aus Anlass des 65. Geburtstages von Rolf Reichardt**, München, R. Oldenbourg Verlag, 2009, 226 p., ISBN 978-3-486-58296-3, 34,80 €.

Ce volume en l'honneur du soixante-cinquième anniversaire de Rolf Reichardt regroupe les communications faites lors d'un colloque qui lui fut dédié en juillet 2005. Leur sujet concerne les événements médiatiques et c'est bien là un hommage qu'on lui a rendu étant donné l'importance accordée par le destinataire à cet événement médiatique majeur qu'a été la Révolution française, à laquelle il a consacré de nombreux travaux. Reichardt s'est également toujours efforcé d'être à la trace des hommes et de leur vie derrière les événements historiques. De plus, il attache une grande importance aux images, persuadé qu'elles permettent la reconstruction de points de vue historiques et qu'elles représentent une grande source de connaissances, particulièrement dans le domaine de l'interculturel.

Après avoir constaté que le XVIII<sup>e</sup> siècle a marqué un intérêt croissant pour « l'autre » (Chinois, Africains, Arabes, Tahitiens...), et qu'il s'en est suivi une conscience de la relativité des valeurs occidentales et en même temps de la difficulté de construire un dialogue interculturel, Hans-Jürgen Lüsebrink traite d'un événement de la conquête espagnole qui s'est produit le 16 novembre 1532 à Cajamarca au Pérou, quand Francisco Pizarro demanda à Atahualpa de se convertir et de payer un tribut aux conquérants. N'étant prêt ni pour l'un ni pour l'autre, Atahualpa aurait jeté la Bible par terre ce qui aurait déclenché un véritable bain de sang. Cet épisode a été raconté de façon assez différente par divers chroniqueurs tantôt favorables au conquérant, tantôt favorables au souverain inca. L'inca Garcilaso de la Vega dont l'œuvre d'abord censurée a été redécouverte au XVIII<sup>e</sup> siècle et traduite dans plusieurs langues européennes a eu l'avantage de présenter ces différentes versions et de les soumettre à la discussion tout en mettant en relief les problèmes de traduction qui ont pu se poser. Son récit est la base d'une nouvelle interprétation de l'événement au siècle des Lumières qui se présente sous plusieurs perspectives. La première représentée entre autres par Marmontel et Voltaire condamne sans appel la barbarie des Espagnols et le rôle malfaisant de la religion catholique tout en idéalisant les Indiens et la civilisation précolombienne. La seconde que l'on trouve chez Raynal ainsi que chez Diderot et Forster est une réflexion critique sur les événements qui présente plusieurs alternatives, attribuant un rôle important au hasard. La troisième issue plus directement de l'œuvre de Garcilaso de la Vega et qui se retrouve chez Robertson et l'abbé Prévost met en doute toutes les sources et les traditions, estimant que personne ne peut savoir ce qui s'est réellement passé. Cette dernière est la plus moderne, car la plus critique. Elle souligne que non seulement se sont rencontrées deux interprétations différentes de la situation de communication, renforcées encore par une traduction imparfaite, mais aussi que l'événement a été instrumentalisé de façon consciente par les Espagnols. L'absence de



compréhension interculturelle a été utilisée pour légitimer la violence politique. Le dénoncer a été une étape importante de l'ouverture du discours historiographique sur des prises de position interculturelles.

Dans son article intitulé « Événements mémorables », Christine Vogel analyse les médailles qui ont été frappées à l'occasion du conflit entre Louis XIV et le Parlement de Paris. Les médailles étaient un instrument de propagande par excellence et Louis XIV en a fait frapper un grand nombre. Ces médailles reflètent la querelle du jansénisme, le conflit entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction d'État et enfin le conflit entre le roi et son parlement. Dans la crise des années 1750, Nicolas Godonnesche a conçu une série de gravures qui représentent les différentes étapes de l'affaire. Il est incontestable que cette production a une tendance clairement subversive et anti-absolutiste en détournant la propagande du roi en faveur du parlement. Il est intéressant de savoir que ces médailles ne représentaient qu'une partie du journalisme en images qui a été produit et que les jansénistes ont introduit une véritable « guerre des images ». Les allégories de la France, de la Patrie, de la Nation, et de la Justice ont reçu des rôles précis qui anticipent celui qu'elles joueront pendant la Révolution française.

Wolfgang Cilleßen étudie le graphisme néerlandais depuis l'époque des patriotes jusqu'à l'époque napoléonienne. Celui-ci a pour but de ridiculiser les adversaires politiques de tous les rangs sociaux, les caricatures permettant de dévoiler le vrai visage des gens. À cette fin, on les montre sous forme d'animaux, voire en train de déféquer. Un autre but est de mettre l'accent sur les espoirs nourris en secret dans les temps d'oppression. La caricature permettant de dévoiler et de transformer un motif, de montrer ce qui n'est pas visible au premier abord, elle produit beaucoup d'effet.

Gudrun Gersmann retrace la vie de Philippe Curtius, créateur de figures de cire très célèbre en raison de son imitation de la nature extrêmement véridique. Son succès a été dû non seulement à la ressemblance de ses réalisations avec les modèles, mais aussi parce qu'il représentait de « grands voleurs » et autres criminels, ainsi que des monarques européens sous les arcades du Palais Royal. À la fin de l'Ancien Régime, son cabinet faisait partie de ce que les voyageurs devaient visiter dans la ville de Paris. Par ailleurs, il en faisait payer très peu la visite de son Cabinet. Pendant la Révolution, il a développé particulièrement l'aspect macabre de ses productions, s'étant rendu compte de la grande popularité de ce thème. Par la suite, en tant qu'allemand, il a eu à se défendre devant la vague de xénophobie. À plusieurs reprises, il a versé des sommes importantes pour la cause révolutionnaire, puis il a mis son art au service de la Révolution. En 1791, il mettait en scène les vainqueurs de la prise de la Bastille. Il a été nommé commissaire de l'armée du Rhin et député à Mayence d'où il a envoyé le 30 novembre 1792 un rapport dans lequel il fait l'éloge de sa propre action et fait état des sympathies des Mayençais pour la Révolution.

Mathias Middell s'intéresse quant à lui aux adversaires de la Révolution de 1788 à 1792. Ceux-ci n'ont pas encore été étudiés de façon systématique et pourtant ils ont marqué aussi le processus révolutionnaire. Mais ils ont disparu assez vite de la scène politique, le seul ayant vraiment laissé son nom étant l'abbé Barruel avec ses *Lettres helvétiques*. Quant à la presse contre-révolutionnaire, elle a été très liée à la fraction des députés qui la protégeait de la censure. Son leitmotiv était que les intérêts nationaux n'étaient guère respectés par la politique menée ; mais elle ne propose guère d'alternatives. Ces adversaires sont néanmoins parvenus à ancrer dans les mémoires la Révolution en tant qu'événement médiatique transnational. Ils ont su mêler une certaine modernité à la sauvegarde des traditions ce qui leur a valu d'avoir longtemps du succès en France. C'est ainsi qu'un pont s'est formé entre l'opposition à l'intérieur du système politique de la

société bourgeoise et une inimitié à l'égard du système politique de cette société que l'on retrouve encore dans l'action de l'extrême droite.

L'article de Hans-Ulrich Thamer sur Napoléon, empereur médiatique, nous a paru particulièrement intéressant, car nous n'avons pu nous empêcher de faire des recouplements avec notre époque. L'auteur montre que non seulement le rôle politique de Napoléon a été complexe, mais que les images qu'il donnait de lui-même et que ses contemporains se sont faites de lui le sont également. Sa domination se serait fondée plus sur la manipulation que sur la puissance, manipulation des lois et des institutions, des électeurs et de la presse. Dès la Campagne d'Italie, il aurait utilisé les médias. Il serait le modèle d'une domination charismatique déterminée par la relation entre ses partisans et le « Führer » surdoué. Il se serait construit une image de génie et de sauveur, ainsi qu'une image d'ami des arts et des sciences. Il aurait eu le sens de la publicité et de la mobilisation des masses. Il faut dire que le peuple avait déjà été dépolitisé et qu'il recherchait un homme fort. Il a su transformer son image de général glorieux en celle d'un homme d'État et a tout fait pour que sa puissance soit visible. Ainsi, il ne pouvait perdre son autorité que s'il ne procurait plus de bien être à ceux qu'il dominait. C'est ce qui est arrivé avec le poids militaire qu'il a fait subir à la nation et ensuite avec ses défaites. Les images de lui se sont alors transformées en caricatures.

L'article de Remigius Brückmann concerne les représentations de l'assassinat des députés conservateurs von Auerswald et von Lichnovsky le 18 septembre 1848. Cet événement a été exploité à des fins de propagande sous différentes facettes. L'analyse des caricatures qui en ont été faites est révélatrice non seulement pour la recherche historique, mais aussi pour l'histoire de l'art, l'ethnologie et la science des médias. On a aussitôt fait de cet assassinat un acte symbolique. Les caricaturistes et la presse de gauche ont donné des images négatives de ces députés, les présentant comme des Junkers arrogants, alors qu'après l'échec de la Révolution les tenants de l'Ancien Régime en ont fait des martyrs. Il est intéressant de voir à quel point l'iconographie relative à cet événement emprunte à l'iconographie chrétienne, en particulier au motif de l'arrestation du Christ. De toutes façons, la représentation de cet événement a plus servi à des fins politiques qu'à la recherche de la vérité historique.

Annette Keilhauer consacre son article à la mise en scène médiatique du droit des femmes dans la France des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. C'est depuis la Révolution qu'elles acquièrent, selon elle, une fonction spécifique dans les mises en scène publiques. Mais il est vrai qu'il y avait une discrédence entre leur valorisation symbolique et leur exclusion de la vie publique. Pourtant certaines s'étaient déjà engagées avec des publications avant la révolution française. L'auteur suit les acceptions des expressions « femme publique », « citoyenne » et « tricoteuse » qui étaient très négatives au départ. Elle analyse les diverses caricatures qui en ont été faites. Le premier congrès international des droits de la femme à Paris en 1878 a été une étape importante dans le processus d'émancipation de la femme. Cela n'empêche pourtant pas la poursuite des caricatures et les femmes françaises ont dû attendre 1944 pour avoir le droit de vote.

Enfin, Herbert Schneider évoque la couverture médiatique de l'ouverture du festival de Bayreuth en 1876. Cet événement colossal a fasciné aussi bien les adeptes que les sceptiques. Wagner avait utilisé tous les moyens de la propagande pour préparer cette ouverture et avait gagné beaucoup de monde pour cette entreprise qui semblait totalement utopique. Il était parvenu à obtenir l'aide de Louis II en montrant à quel point le wagnérisme était compatible avec le nationalisme. Quelles que soient les critiques, la presse fait état d'une nouvelle époque musicale et n'est pas loin d'être d'accord avec Wagner quand il dit : « Nous avons maintenant un art allemand ».



Il est rare qu'un livre d'hommages présente une telle unité. Le phénomène de la médiation y est étudié sous différentes facettes ; le lecteur en retient le sentiment de l'ambiguïté des représentations graphiques : d'une part elles sont une source de renseignements irremplaçable, mais d'autre part, elles ont un rôle aussi partisan que d'autres sources et permettent donc la manipulation. La plupart des articles sont magnifiquement illustrés, ce qui rend leurs thèses d'autant plus convaincantes, et, de ce point de vue, rendent bien hommage à Rolf Reichardt.

Marita GILLI

Gilles EBOLI, **Livres & lecteurs en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Autour des David, imprimeurs-libraires à Aix**, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux éditeur, Centre de Conservation du Livre, 2008, 318 p., ISBN : 978-2-911220-25-8, 32 €.

Cet ouvrage qui reprend la thèse d'École nationale des Chartes soutenue en 1984 par Gilles Eboli, conservateur général du Patrimoine, actuel directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, étudie une dynastie d'imprimeurs-libraires, les David, établie à Aix-en-Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'ouvrage est divisé en trois grandes parties. Dans la première partie, l'auteur prend le « pouls » social et culturel de la ville. On en retiendra tout d'abord que ville royale, ville parlementaire, Aix-en-Provence est une cité d'importance moyenne (25 512 habitants intramuros en 1635, 30 000 avec le terroir, chiffres qui ne seront jamais dépassés au siècle suivant) se distinguant par l'omniprésence de la campagne au cœur des activités citadines (2 000 personnes soit 17 % des ménages y sont intéressés), par l'hypertrophie des services qu'ils soient de l'État (1 172 personnes relèvent de l'administration) ou de la personne (2 500 domestiques soit 20 % des ménages). Il faut aussi noter l'importance numérique des privilégiés avec une noblesse d'épée, de robe et rentière représentant 3,3 % des familles (plus que dans les autres villes françaises de taille comparable) et, surtout, la prolifération du clergé représentant 3,3 % de la population urbaine. Ville de services, résidence de privilégiées, Aix est aussi une ville rentière avec 17,2 % d'oisifs dont la plupart appartiennent à la bourgeoisie. Toutes ces données font d'Aix une ville fortement ancrée dans l'Ancien Régime, une cité dont la façade encore brillante peut faire illusion. De cet éclat, témoignent en particulier les équipements scolaires : une école tenue par les Frères des écoles chrétiennes, un collège qui dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle s'ouvre aux nouveautés réclamées par les Encyclopédistes, une Université dont le renom tient à sa faculté de médecine, lieu d'un réel renouveau médical et clinique, une académie d'armes, une école de dessin. Au chapitre des équipements culturels, Aix possède un théâtre que visitent régulièrement les vedettes parisiennes, un concert, une gazette paraissant régulièrement à partir de 1776, une amorce de bibliothèque publique, une société d'agriculture, des loges maçonniques attestant de l'adoption par les élites de nouvelles formules de sociabilité, les confréries passant de mode. Il existe donc à Aix un secteur ouvert aux entreprises des imprimeurs et des libraires. Il n'en reste pas moins qu'Aix présente dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle des signes de faiblesse et de déclin que 1789 allait mettre au jour brutalement.

Tout était donc réuni pour attirer à Aix les typographes. Si des boutiques de libraires, parfois tenues par des commissionnaires lyonnais, s'installent très tôt dans la ville, il faut attendre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour voir s'installer les premières presses aixoises. Elles ne connaîtront jamais le développement qui aurait permis à la ville de figurer sur les cartes de l'édition française au même titre que Rouen ou Lyon. Les chiffres

relevés de 15 imprimeurs, de 25 imprimeurs-libraires auxquels viennent s'ajouter 28 libraires ne doivent pas faire illusion, car jamais plus de deux officines fonctionnent en même temps. Mais, elles sont aux mains de familles solidement implantées dont celle des David dirigeant la maison jusqu'en 1839. Reprise par de nouveaux venus, librairie et imprimerie traverseront le XIX<sup>e</sup>, puis le XX<sup>e</sup> siècle pour rester fort actives de nos jours.

Aux origines de l'entreprise dont l'histoire fait l'objet de la seconde partie se trouve un modeste typographe lyonnais, Jean Tholosan, venu à l'appel des consuls aixois ouvrir un atelier en 1597. Les deux parties s'entendent sur l'entretien de deux presses au prix de 100 livres par an. En novembre 1599, Tholosan reçoit les lettres de provision d'imprimeur du roi. Dix-sept ans plus tard, en 1616, il rencontre un dénommé Étienne David, lyonnais comme lui, avec lequel il passe un contrat d'apprentissage. Dix jours plus tard, Étienne David épouse la fille de son patron. Et le 14 novembre 1616, il reçoit à son tour les lettres d'imprimeur du roi. En 1628, avec le décès de Jean Tholosan, l'affaire passe entre les mains de son gendre.

Issue d'un simple compagnon, la famille David gravit un à un les divers échelons aboutissant avec Toussaint Bernard Émeric David (1755-1839) à la notabilité. La réussite de David trouve son origine dans l'inscription de leur métier dans le mouvement conquérant du français au sein de l'élite aixoise. Ce capital initial effrité à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle retrouve une certaine valeur quand Joseph I David (1674-1737), petit-fils d'Étienne, soucieux d'établir ses fils Esprit (1709-1783), Antoine II (1714-1787) et Joseph II (1730-1784), les envoie à Paris compléter leurs études. Cet effort important, en particulier sur le plan financier, porte ses fruits. Certes, il en fait « des provençaux honteux. Mais, il leur assure à l'ère des Lumières une place au sein de la République des Lettres dont témoigne avec Antoine une démarche scientifique dans l'exploitation des bastides familiales et la constitution par Joseph II d'un cabinet de curiosités rassemblant plus de 180 gravures de Rembrandt [...] L'élection de Toussaint-Bernard Émeric David à l'Institut constitue le couronnement de cette notabilité culturelle qui s'accompagne d'une réelle prospérité matérielle. Petit à petit, les David se sont en effet constitués une belle fortune bourgeoise, immobilière et commerciale. Elle favorise les contacts sociaux (amitiés, mariages) assurant ainsi leur progressive intégration au groupe des notables aixois.

De l'établissement de Jean Tholosan aux premières années de la Révolution, les presses des David sont principalement chargées de l'exécution des travaux fournis par les administrations royales, les commandes des services de l'intendance représentant de 1745 à 1787 une recette de 105 785 livres soit une moyenne annuelle de 2 460 livres, régionales (les États) et locales (beaucoup de travaux de ville fournis par les avocats, les procureurs, l'évêque, les institutions scolaires, mais rien de la ville d'Aix, de la noblesse, de la cour des comptes). Au total, cela représente un revenu moyen annuel de 8 600 livres. Si on en croit les David, la proximité d'Avignon et de Lyon les aurait empêchés de développer la production de livres et en particulier de livres de considération. Il n'en est rien. Une bibliographie provençale, sans doute imparfaite, recense 376 titres de l'installation de l'imprimerie à la fin de l'Ancien Régime. Dominent les ouvrages de religion dont il faut souligner la stabilité tout au long de la période (31 % du corpus) suivis des ouvrages de droit (20 %), d'histoire (19 %), de belles-lettres (15 %), de sciences et arts (15 %). Le bilan n'est donc pas négligeable. Les David ont pu répondre aux besoins de la province en œuvres littéraires, historiques, juridiques et médicales avec, à côté de tirages confidentiels, des tirages beaucoup plus conséquents allant de 750 à 2 000 exemplaires, chiffres très honnêtes pour la province. Cependant, il faut noter que les David n'ont fourni d'efforts éditoriaux de taille qu'avec l'aide de commanditaires. Ce constat conduit l'auteur à se demander si les David, assurés d'un revenu confortable avec les travaux administratifs, ne



se seraient pas résolus à une certaine fonctionnarisation préférant orienter leur activité vers la redistribution de livres plutôt que vers sa production.

Dans le métier de libraire, l'implantation de la boutique joue un rôle important. Il faut être proche de la clientèle potentielle. Les David ne dérogent pas à cette règle avec beaucoup d'hésitations cependant puisqu'ils déménagent deux fois avant de s'installer là où la librairie accueille toujours ses clients. S'il n'est guère possible de décrire avec exactitude la librairie, on sait qu'elle se développait sur quatre niveaux encombrés de livres mais aussi de plumes, de canifs, de cire à cacheter car ils sont aussi papetiers. La boutique recèle aussi d'autres trésors, charbon de bois, blé, pots de vin..., dont les David font commerce.

Simple intermédiaire entre le producteur et le consommateur, le libraire doit assurer la circulation de son stock, réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande. Indiscutablement, les David font preuve de flair. Ils savent s'informer des désirs de leur clientèle, prévenir leurs curiosités. Ils savent aussi la fidéliser sans se montrer trop complaisants pour les quémandeurs d'ouvrages circulant sous le manteau.

La circulation des livres assurée par les David s'inscrit dans deux espaces différents. Le premier dessiné par les ventes aux clients donne l'image d'une réputation atteignant les confins de la province. Sur plus de trois cents débiteurs figurant dans le *Livre journal* des années 1785-1793, 83 clients ne résident pas à Aix et se répartissent dans 46 localités de la région PACA. Le second espace est constitué par les fournisseurs avec lesquels les David traitent. Entre 1735 et 1785, ils sont en relations d'affaires avec 51 imprimeurs-libraires dont 30 sont implantés dans 7 villes du royaume (Montpellier, Grenoble, Toulouse, Lyon, Marseille, La Rochelle, Nîmes) et 21 à l'étranger (Utrecht, Genève et Avignon). L'activité de libraire des David connaît à partir des années 1760 un infléchissement voulu par Joseph II, saisi par le virus de la bibliophilie et du commerce des livres précieux qui va le faire entrer en relation avec deux personnalités hors du commun : l'abbé Rives et Méjane.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse de deux documents fort précieux : une liste des ventes effectuées en 1737 et une liste des clients figurant dans le *Journal* d'Étienne David pour les années 1785 à l'an III. Ces deux documents fournissent pour deux périodes un éclairage ponctuel sur les besoins et les choix de leur clientèle mais aussi sur la sociologie de leurs clients dont 310 sont identifiés. En s'en tenant aux seuls titres, les ventes de 1737 concernent pour 34 % des ouvrages de théologie et pour 33 % des ouvrages de belles-lettres. Arrivent loin derrière les ouvrages d'histoire (13 %), de sciences et arts (11 %) et de droit (10 %). Quant à la clientèle révélée par le *Journal*, elle se répartit entre la noblesse pour 30 %, les ecclésiastiques pour 21 % et le Tiers État qui doit beaucoup aux avocats, procureurs et officiers pour 41 %. Le *Journal* d'Étienne David montre aussi en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un paysage culturel considérablement modifié. Si le droit se maintient, la théologie s'effondre au profit des sciences et arts et de l'histoire. Le genre romanesque qui remportait déjà un franc succès dans la catégorie belles-lettres reste en pointe.

Aix-en-Provence ne mérite peut-être pas de figurer parmi les grands centres de l'édition française. Il n'en reste pas moins que les David méritaient de sortir de l'oubli. Ils constituent un excellent exemple de ces professionnels au service du livre et des lecteurs sur près de deux siècles dans une ville de province. Le livre de Gilles Éboli fondé sur les travaux des historiens de la Provence pour la première partie et sur d'importants dépouillements archivistiques est un ouvrage de référence pour les historiens du livre, mais aussi pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire culturelle de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ajoutons pour conclure que le propos toujours clair en rend la lecture agréable.

Philippe MARCHAND

François BESSIRE et Martine REID (dir.), **Madame de Genlis. Littérature et éducation**, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, 337 pages, ISBN : 978-2-87775-461-3, 20 €.

Cet ouvrage collectif est issu d'un colloque tenu en janvier 2007 à Paris sous la direction de François Bessire, Martine Reid et Damien Zanone ; il regroupait 19 chercheurs venus d'Universités françaises, du CNRS, de l'ENS, mais aussi de centres anglo-saxons et italiens.

Les manuscrits de Madame de Genlis sont très nombreux, mais elle est ignorée dans l'histoire de la littérature. La faiblesse de la présence de femmes auteurs dans l'histoire de la littérature, même lorsqu'elles étaient reconnues de leur temps, est la norme. Son œuvre a aussi le malheur d'être à cheval sur deux siècles que la critique veut distinguer. La diversité de ses thèmes d'intérêt, mais aussi ses positions idéologiques pour la religion (mais défavorables au clergé) et la monarchie, ainsi que ses choix esthétiques classiques, ont certainement nui également à ses possibilités de célébrité posthume.

Il s'agit d'une figure de femme exceptionnelle et il est bien de noter d'emblée, comme le fait Martine Reid dans son avant-propos, que l'Ancien Régime n'en a produit qu'un très petit nombre.

Madame de Genlis a expérimenté ses principes pédagogiques inspirés en partie de Fénelon et de Rousseau malgré les fortes critiques qu'elle émet contre ce dernier. En émigration, elle commence à vivre de sa plume. Sa notoriété et ses bons rapports avec Napoléon lui procurent ensuite le poste d'inspectrice des écoles de son arrondissement en 1812. À la Restauration, elle publie, reçoit et enseigne toujours. En 1825, elle fait paraître ses Mémoires, de son vivant comme elle le fait remarquer en tant qu'argument en faveur de leur crédibilité.

Les dix-huit communications sont organisées en cinq parties : *Adèle et Théodore* ; Leçons du roman et de l'essai ; Esthétique romanesque et réception ; Mémoires ; Histoire, religion, philosophie. Le présent compte rendu n'a pas pour but d'épuiser toute la richesse et la finesse des analyses littéraires dont témoignent ces travaux qui démontrent que l'œuvre de Madame de Genlis est beaucoup plus complexe qu'on a pu le dire. Il s'attachera davantage à mettre en valeur les réflexions sur la source historique que constitue cette œuvre monumentale.

Le cas de Madame de Genlis illustre parfaitement ce qui a été démontré dans l'ouvrage *Femmes éducatrices au Siècle des Lumières* (voir le compte rendu de cet ouvrage dans le n° 354 des *AHRF*) à savoir la présence grandissante des femmes dans le domaine de l'éducation à la fin de l'Ancien Régime. Cette façon de se faire reconnaître dans un secteur « accepté » comme prolongement de la fonction maternelle, peut permettre leur entrée en écriture, en littérature et parfois en politique. Les premières productions de Madame de Genlis sont uniquement éducatives. En tant que gouverneur et éducatrice des princes de la maison d'Orléans, elle a une notoriété certaine et ses œuvres acquièrent une audience importante en France mais également dans toute l'Europe. L'éducation lui apparaît comme la clef principale des problèmes de société, or cette haute mission relève essentiellement des femmes qui acquièrent ainsi un pouvoir immense.

*Adèle et Théodore* est un succès international dans les années 1780 et 1790, avec des traductions tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le système éducatif proposé par Madame de Genlis a une influence particulièrement forte en Angleterre. En France, l'œuvre souffre de ses critiques contre Rousseau, mais Madame de Genlis peut se prévaloir de son expérience.



La pédagogie de Madame de Genlis est fondée sur un plan de lectures qui tout en étant prudent (l'imagination féminine est prompte à s'enflammer...), comporte des ouvrages philosophiques. Il s'agit d'une éducation chrétienne valorisant la vertu. Malgré l'intérêt de l'isolement de l'enfant pendant sa période d'apprentissage, c'est une éducation tournée vers le monde.

Dans tous ses ouvrages, Madame de Genlis défend l'intérêt de la religion et de la morale. Elle valorise une forme d'éducation chrétienne contre l'éducation philosophique. La connaissance des Écritures est fondamentale pour elle, mais elle critique le système conventuel et elle fait preuve de méfiance vis-à-vis de l'Église et des ecclésiastiques. Les actes de piété sont presque inexistants de ses écrits à visée éducative.

L'œuvre d'historienne de Madame de Genlis peut être saisie à travers son histoire universelle, ses recueils de souvenirs mais aussi ses romans historiques. En tant qu'historienne, elle est tentée par l'exhaustivité d'une histoire universelle où elle fait la part belle aux femmes, héroïnes vertueuses mais aussi maîtresses royales. Pour elle, l'histoire doit être utile au niveau politique et moral mais aussi attrayante.

Les écrits de Madame de Genlis peuvent aussi être regardés comme des documents uniques sur le style de vie aristocratique de la France d'Ancien Régime. Avec la période révolutionnaire, s'ouvre la page des ouvrages mettant en scène la vie des émigrés, des romans, des lettres fictives. Madame de Genlis doit alors vivre de sa plume, écrivant des romans sentimentaux historiques à la mode. Beaucoup de ses écrits ont été publiés dans des magazines britanniques et ont connu une importante diffusion, avant, pendant et après la Révolution.

Pendant la Révolution, elle veut montrer la modération de ses idées politiques aux autorités françaises. À Londres, en tant qu'orléaniste, elle est considérée comme une ennemie par les royalistes émigrés. Mais la fracture politique provoque chez elle un changement d'optique ; dans la seconde partie de sa vie, elle s'éloigne de plus en plus de la Révolution et des philosophes jusqu'à devenir le chantre de la contre-révolution et du conformisme moral et politique de la Restauration. Madame de Genlis veut faire le tableau d'une époque. Elle participe au légendaire vendéen aux accents victimaires. La Révolution a provoqué chez beaucoup de contemporains la prise de conscience qu'ils font l'histoire et le nombre des mémoires a fortement augmenté au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les analyses de cet ouvrage pluridisciplinaire à dominante littéraire sur l'œuvre et la personnalité de Madame de Genlis, entre autres qualités, apportent des éclairages très intéressants sur le tournant révolutionnaire.

Martine LAPIED

Michel HAMARD, **La famille La Rochefoucauld et le duché-pairie de la Roche-Guyon au XVIII<sup>e</sup> siècle. Reconnaissance royale et puissance locale**, Paris, L'Harmattan, 2008, 462 pages, ISBN 978-2-296-06960-2, 40 €.

Cette thèse de doctorat s'inscrit dans la lignée des études de domaines nobiliaires et de familles de la haute aristocratie qui se sont multipliées depuis 1960 et pour lesquelles la théorisation sociologique de N. Elias sur la société de cour (1985) et la recherche de J. Dumas sur les Bourbon-Penthièvre (1995) ont donné un bel élargissement à l'histoire sociale en liant la description des carrières des membres d'une famille, celle des bases de leur richesse et celle de leur puissance administrative et politique. Pour ce faire divers concepts sont essentiels : « nébuleuse » (ensemble de propriétés dispersées formant une



unité relative autour d'un bien principal), clientèle (pouvoir sur des dépendants par l'emploi et le marché offert des produits commerciaux ainsi que par l'influence exercée à travers la présence à la cour et l'étendue des domaines), réseau (relation fréquente établie par la parenté ou les affaires ou la communauté d'intérêt intellectuel entre individus de conditions différentes). Les sources dépouillées par M. Hamard sont de qualité comme souvent lorsqu'une grande fortune peut s'offrir un appareil de gestion important : chantier volumineux avec aveux et dénombremments, comptes annuels détaillés de 1732 à 1761, actes du notariat local avec séries de baux. Il a centré son travail sur la période 1728 à 1768 où se succèdent à la tête de la famille La Rochefoucauld le duc Alexandre 1690-1762 et sa fille Elisabeth mariée au marquis d'Anville (1716-1797).

L'auteur s'est longuement attaché à l'analyse de ce qui est probablement le cœur de la richesse et de la puissance de la famille, le duché de La Roche-Guyon (Val d'Oise). Situé de telle manière qu'il peut profiter pleinement de l'essor de l'économie marchande, en Vexin français, contrôlant la Seine entre Mantes et Vernon et, au-delà, entre deux grandes villes du royaume, Paris et Rouen, il s'étend sur 15 000 ha (et non 1 500 comme le fait écrire une faute d'imprimerie ?) et est composé du revers du plateau livré aux labours et à un vaste massif forestier de 1 500 ha, des coteaux ensoleillés où pousse un vignoble donnant aux citadins proches un vin courant et des herbages de fond de vallée et d'îles. Toutefois encore au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans une province réputée pour l'aménagement précoce de la vieille organisation rurale médiévale, le modernisme de l'économie n'empêche pas le maintien des structures de la féodalité classique bien vivantes. Érigé en duché en 1621 – la « reféodalisation » du XVII<sup>e</sup> siècle – le domaine recouvre 17 paroisses, une vingtaine de seigneuries, et il compte, en 1714, 2433 feux (10 000 habitants). Les fiefs qui en sont mouvants prêtent toujours au suzerain un hommage simplifié et lui rendent le droit de quint et requint. Pour les manants qui lui sont soumis, on retrouve la liste habituelle de leurs obligations du cens jusqu'aux lods et ventes, sans oublier une corvée de quelques jours par an. Pour le seigneur duc, le plus précieux est constitué par la banalité du pressoir associé au droit de banvin, le droit de pêche et davantage encore le péage sur Seine avec le monopole des bacs qui peuvent procurer 36 à 50 % du revenu brut total. Quant à la réserve seigneuriale, elle est faite de 2245 ha dont 60 % en forêt, laquelle procure 40 % du revenu et profite de la hausse du prix du bois caractéristique de l'époque. Évidemment est établie une haute justice qui est plus essentielle que ne le dit l'auteur. Si, comme souvent au dernier siècle de l'Ancien Régime, elle n'a guère de rentabilité financière, elle est un fort moyen de pression sur les dépendants, ayant même juridiction sur la forêt à l'exclusion des maîtrises royales voisines, détenant non seulement le petit criminel, mais également un pouvoir réglementaire quasi-municipal. D'ailleurs le duc ne s'y trompe pas, qui fait construire une nouvelle audience en 1746.

Tout cet ensemble est administré par un personnel nombreux, spécialisé et bien payé, d'une vingtaine d'officiers et serviteurs, avec au sommet le receveur général qui n'est rien moins qu'avocat au parlement et qui reçoit 1520 l.t. par an, le bailli de justice, le concierge chargé en fait de la surveillance de tous les travaux, le capitaine des chasses et 11 gardes forestiers, sans parler, employé officieux, du tabellion du lieu. En outre « Monseigneur » fait vivre en bonne partie une centaine d'ouvriers et artisans assurant l'entretien du domaine et les constructions nouvelles. Il baille terres et droits à plus de vingt fermiers, adjuge la coupe des bois à une centaine de marchands, domine la vente du vin local. S'ajoute une domesticité dont le nombre et le vêtement marquent la haute aristocratie : 28 personnes en 1761 auxquels il faut adjoindre 2 écuyers, peut-être restes de tradition chevaleresque, chargés de la direction de l'écurie, un architecte, un maître d'hôtel, un jardinier (chef). Enfin le nom du duc rayonne dans la région aussi grâce à ses générosités et charités :



il verse des rentes à 21 familles de nobles proches et de membres du personnel et encore 22 pensions viagères à des domestiques affectionnés ou dans le besoin.

Cependant dans ce monde encore façonné par la féodalité, le capitalisme croît en symbiose, au moins au stade marchand. Si les vigneronns demeurent bien modestes, apparaissent parmi les fermiers des droits seigneuriaux et les marchands de bois quelques entrepreneurs venus des petites villes proches comme Bisson de la Roque, négociant de Gaillon, employeur de salariés, ou Pierre Reinville de Vétheuil, l'une des paroisses du duché, qui s'associe avec d'autres marchands pour emporter des adjudications de bois de plus de 6 000 l.t. Les uns et les autres se portent aussi caution pour les locations de terres et ils recherchent l'alliance d'officiers du duché pour placer leurs filles à marier ou offrir une place à leurs fils, constituant un réseau qui prospère à l'ombre du seigneur. Et, quand elle le peut, cette bourgeoisie passe à la noblesse tel Mathieu Gouttard, intendant du duc Alexandre de 1728 à 1768 et fils de l'intendant précédent, qui est anobli par l'achat d'une charge de secrétaire du roi, ce qui lui permet d'étendre ses relations d'affaires. Mathieu, usurier et créancier enrichi par les prêts d'argent et par la constitution d'un patrimoine foncier et seigneurial en Vexin et Dunois laisse en 1781 une succession de 615 000 l.t. Son fils devient même marquis et maître d'hôtel du roi.

Mais La Roche-Guyon n'est qu'une partie du patrimoine des La Rochefoucauld. D'abord ils possèdent sept autres seigneuries et ensembles de terres qui vont de la Picardie à l'Aquitaine, avec aussi un hôtel à Paris, le tout valant vers 1750 6,2 m. l.t. et donnant 155 000 l.t. de recette, soit 62 % du revenu total du duc, ce qui le classe parmi les aristocrates les plus riches de France. Les autres composantes de sa fortune soulignent une fois de plus le lien jusqu'à une certaine connivence entre monarchie et noblesse de cour. En effet 20 % de ses encaissements annuels viennent de sa charge de Grand Maître de la garde-robe, appointements qu'Alexandre conserve toute sa vie, en dépit de son renvoi de Versailles à cause du rôle qu'il a joué en 1744 dans la répudiation provisoire de la maîtresse du roi. De plus des placements en rentes publiques (sur la ville de Paris, sur la généralité de Poitiers...) apportent 20 000 l.t. par an. Percevant donc plus de 300 000 l.t. annuellement, démentant la légende cultivée au XIX<sup>e</sup> siècle d'une aristocratie désintéressée et follement prodigue, le duc et sa fille gèrent rigoureusement leurs deniers, assistant même à la conclusion des baux de location de leurs biens et n'oubliant pas de faire rejeter sur les preneurs le poids d'accidents éventuels d'exploitation. En contrepartie, les dépenses du duc sont aussi massives que les recettes, avec tant pour les bâtiments et le château que pour l'habillement, la volonté de donner le spectacle du luxe et le goût de la représentation d'une personne qui se doit de tenir son rang. Et afin d'avoir toujours des liquidités abondantes pour la vie courante, il n'hésite pas à emprunter en rentes auprès d'un comte comme auprès de son valet de chambre, ce qui ne l'empêche pas d'accroître son patrimoine au long de ces décennies par des acquisitions foncières et l'agrandissement de son château, si beau qu'il fut en 1944 le quartier général de Rommel commandant le front de Normandie, ce que ne mentionne pas M. Hamard. Vivre largement, participer à la société éclairée par la correspondance et les réceptions (la duchesse Elisabeth avec Turgot...) sans éclat personnel et sans même tenter de se faire agronome, telles apparaissent les personnalités un peu ternes d'Alexandre et d'Elisabeth qui, malgré son penchant pour les Lumières, ne manqua tout de même pas de rompre avec la Révolution en 1792.

Seul regret devant cette forte étude : que l'auteur n'ait pas étendu la comparaison avec les domaines d'autres provinces telles la baronnie du Neubourg en Normandie vue par A. Plaisse (1961), la baronnie de Rennes en Languedoc de R. Descadilles (1964) ou la seigneurie de l'Étoile en Bourgogne vue par S. Dontenville (1973). De même ne faudrait-il pas un jour tenter une autre comparaison : avec les magnats de Pologne, de Bohême,

de Hongrie ou des principautés roumaines si puissants économiquement et politiquement ? En tout cas, avec M. Hamard, on saisit une aristocratie qui garde le sens de ses intérêts et, selon une pesanteur difficile à éviter, penche bien du côté de la tradition conservatrice malgré une mise formelle au goût du jour. Belle démonstration.

Guy LEMARCHAND

Frédéric MEYER, **La Maison de l'évêque. Familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie – Bugey – Lyonnais – Dauphiné – Comtat Venaissin) de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**, Paris, Honoré Champion, 2008, 621 p., ISBN 978-2-7453-1740-7, 105 €.

Frédéric Meyer publie ici son habilitation à diriger des recherches soutenue en 2006. Dans une perspective à la fois religieuse, sociale et politique, il s'intéresse à un groupe social méconnu de l'Ancien Régime : le personnel de l'évêque, qui inclut à la fois la famille domestique du palais épiscopal et l'administration ou curie diocésaine. L'auteur analyse l'action et le fonctionnement des maisons épiscopales, et montre comment les entourages des évêques ont joué un rôle décisif dans l'affirmation du pouvoir épiscopal face aux pouvoirs concurrents, y compris à l'intérieur même du clergé, à l'époque de la Réforme catholique. Il choisit une période assez longue, allant de l'époque de la Ligue dans les années 1580 au début de la Révolution en 1789. L'espace étudié correspond au grand Sud-Est actuel de la France, soit 16 diocèses d'Ancien Régime s'étalant du diocèse de Genève-Annecy au Nord à ceux d'Avignon et de Cavaillon, et de celui de Lyon à l'Ouest à ceux de Saint-Jean de Maurienne et de Die à l'Est (carte p. 36). Cet espace est apparemment loin d'être homogène, puisque les diocèses sont très inégaux en taille et en prestige, appartiennent à trois voire quatre États différents (France, Savoie, États pontificaux, sans oublier la petite principauté d'Orange), et connaissent des remaniements territoriaux pendant l'époque moderne. Toutefois, l'auteur fait le pari de « la représentativité de cet ensemble géographique ». Il a procédé à un travail impressionnant de dépouillement d'archives, à la fois pléthoriques et éparpillées. Les documents mobilisés comprennent des dossiers de chancelleries épiscopales, des testaments après décès, des inventaires, des mémoires, des livres de compte, des correspondances, des papiers personnels, ainsi que des histoires de diocèses ou des monographies. Le corpus, évalué finalement à 239 évêques et plus de 1100 « hommes de l'évêque », a permis de dessiner un portrait de groupe relativement fidèle et de reconstituer les réseaux et les filières de recrutement.

Dans un premier temps, l'auteur étudie la famille épiscopale, en contact quotidien avec l'évêque : la famille domestique, partagée, selon la distinction médiévale, entre la famille « haute » (aumôniers, secrétaires particuliers, écuyers, intendants) et la famille « basse » (les domestiques et les gouvernantes) ; et la famille par le sang. Celle-ci, qui a financé les études de l'évêque et facilité sa promotion, profite à son tour largement de sa réussite. Bien souvent les règles du lignage l'emportent sur celles de la fonction épiscopale, ainsi la fortune des prélats est léguée pour l'essentiel à leur famille. Le cadre de vie de la famille de l'évêque est examiné. L'époque moderne est marquée par la reconstruction des palais épiscopaux, pour des raisons circonstanciées certes (guerre) mais aussi et surtout par le fait que l'évêque veut imprimer sa puissance sur l'espace urbain. Faisant pénétrer le lecteur dans les intérieurs de ces palais, Frédéric Meyer insiste sur l'opposition entre les pièces d'apparat, destinées au public, souvent somptueuses, et les parties réservées à la famille privée, beaucoup plus austères. Le palais épiscopal cumule en fait trois fonctions :



être un hôtel d'aristocrate, une sorte de couvent, et une administration. Les trains de vie diffèrent grandement d'une maison épiscopale à l'autre, ce dont témoignent le nombre de chevaux à l'écurie et la richesse de la cave. Mais quoique aisée, cette situation matérielle n'a plus rien à voir avec celle des évêques de la Renaissance. La vie au palais semble très modérée, réglée et pieuse, la famille épiscopale devient le reflet de la famille sainte.

Dans une deuxième partie, Frédéric Meyer s'intéresse à la curie diocésaine. Elle comprend les cours et les chancelleries de la justice épiscopale, les vicaires généraux et les officiaux qui sont les collaborateurs les plus importants de l'évêque, ainsi qu'un petit personnel technique assez diversifié. La rationalisation entreprise à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle afin d'accroître l'efficacité de l'administration diocésaine, se traduit par une inflation des archives et par une professionnalisation du personnel. Les réseaux de fidélité jouent moins. Les évêques souhaitent surtout s'entourer d'hommes compétents, sûrs, dévoués. Frédéric Meyer montre combien la place de la vieille noblesse et de l'aristocratie d'épée ou de négoce a été surévaluée dans le recrutement des collaborateurs des évêques : ceux-ci appartiennent plutôt à la bourgeoisie de robe, d'extraction locale, et n'ont pas suivi une formation très poussée. La curie épiscopale participe ainsi à « l'élargissement des élites » du XVIII<sup>e</sup> siècle. Autre idée convenue que l'auteur bat en brèche : les collaborateurs de l'évêque sont davantage attachés au diocèse qu'au prélat, qui, lors d'un départ, laisse l'essentiel de ses gens sur place. L'évêque doit prendre en compte la puissance des lignages locaux. Les relations conflictuelles entre la curie épiscopale et les chapitres sont nuancées : leur concurrence, certes très vive, s'accommode d'une étroite coopération, car c'est parmi les chanoines que l'évêque choisit ses plus hauts collaborateurs (vicaires généraux et officiaux), en raison de leurs compétences, de leur dignité, de leur rémunération (ils possèdent déjà un bénéfice). Finalement, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la curie épiscopale du Sud-Est est comparable aux administrations royales du fait de la multiplication et la professionnalisation de ses agents, de son fonctionnement bureaucratique, et de son style de vie qui la rapproche des « officiers moyens » (terme de M. Cassan et J. Nagle) que sont les robins de bailliages ou de présidiaux.

Enfin, dans un troisième temps, l'auteur étudie l'emprise de la maison de l'évêque sur son environnement. Tout d'abord, lors de ses voyages. Les déplacements protocolaires (prise de possession, visite aux souverains), au cours desquels la famille épiscopale s'entoure d'apparat, s'opposent aux déplacements pastoraux, où l'évêque redevient pasteur et opte pour davantage de sobriété. Puis, Frédéric Meyer montre l'implication de la famille épiscopale dans la construction de l'Europe des dévots et examine notamment les troubles engendrés par le jansénisme dans l'entourage des évêques. Ces conflits idéologiques, somme toute modérés dans ce grand Sud-Est, n'en ont pas moins permis aux évêques de confirmer leur autorité. Sont ensuite étudiées les relations complexes entre la famille épiscopale et les différents pouvoirs (les communautés urbaines, les institutions intermédiaires, le poids de l'opinion, les autorités souveraines) : les familiers de l'évêque jouent le rôle fondamental d'interface entre l'évêque et ses interlocuteurs tant locaux que nationaux, et prêtent donc le flanc à la critique. À la veille de la Révolution, à l'instar des chapitres, l'évêque et son entourage sont considérés comme des aristocrates et des usurpateurs du pouvoir clérical. Lors des élections pour les États généraux de 1789, ils sont âprement contestés par les curés qui, influencés par le richérisme, vitupèrent le rôle des vicaires généraux et affirment que seul le synode diocésain est le vrai conseil de l'évêque. Dans un grand Sud-Est majoritairement jureur, les hommes de l'évêque refusent massivement les serments et pour les plus hauts placés choisissent l'exil. Toutefois, certains vicaires généraux restent sur place, notamment à Lyon, Die et Valence, pour suppléer l'absence de l'évêque dans la lutte contre la Constitution civile du clergé. De rares vicaires généraux s'engagent du côté révolutionnaire. Enfin est mesurée l'emprise culturelle de la

famille épiscopale sur la société du temps. Eu égard aux cénacles qui entouraient les prélats cultivés de la Renaissance, elle apparaît bien modeste. Certes les évêques et leurs officiers encouragent la création de bibliothèques, mais peu participent aux structures de sociabilité culturelle, non par déficience intellectuelle mais par « abstinence morale ». Quant à leur insertion dans la franc-maçonnerie, elle est fort rare, et quand elle est avérée, il s'agit toujours d'une adhésion dans un diocèse étranger.

Finalement, seule leur appartenance à l'évêque unit les membres de la maison de l'évêque. Ceux-ci sont marqués du sceau de la diversité, elle-même reflet de la multiplicité des sociétés ecclésiastiques ainsi que celles des élites. Leur implication se limite à l'échelle diocésaine. Dans le grand Sud-Est, contrairement par exemple aux diocèses alsaciens et lorrains étudiés par L. Chatellier, la bourgeoisie locale de robe, de la boutique et des petites justices, a profondément influencé le monde ecclésiastique d'Ancien Régime. Cette curie épiscopale a su se professionnaliser tout en conciliant pastorale et administration, et a efficacement épaulé l'évêque dans l'affirmation de son pouvoir et dans la stabilisation de la Réforme catholique. À la veille de la Révolution, elle apparaît comme le meilleur rempart de l'Église. Sous l'impulsion des prélats, la maison de l'évêque a su s'adapter à l'évolution de la société des Lumières, à la « modernité ». Certes le rythme de cette évolution diffère selon les diocèses : ainsi sur le plan spirituel l'influence du diocèse de Genève-Annecy domine (avec le modèle salésien), alors qu'en matière administrative Lyon est en pointe. Mais ce grand Sud-Est apparaît relativement homogène, relevant davantage du modèle français que médian-européen ou méditerranéen. L'auteur suggère quelques pistes de recherche à approfondir, notamment l'étude des lieux d'émigration italiens autres que les États pontificaux, ou encore celle de l'impact du gallicanisme hors du territoire français. En outre, il invite à entreprendre une enquête prosopographique de grande ampleur incluant un « clergé plus discret » et les élites dévotes laïques, et à revoir l'histoire des diocèses tout entière, projet ambitieux s'il en est.

Frédéric Meyer livre une enquête originale, nourrie de sources précises, sur un groupe jusqu'alors délaissé par les historiens modernistes. Il se montre prudent dans ses analyses, expliquant travailler sur un espace réduit et à partir de sources parfois lacunaires. Des tableaux insérés dans le texte récapitulent utilement certaines informations. En annexe, des documents variés permettent de préciser des analyses ou d'illustrer des explications : ainsi des photographies des palais épiscopaux qui montrent la reconstruction et les modifications des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un très utile extrait du glossaire du personnel de la curie diocésaine de Durand de Maillane, ou encore une liste claire des évêques des différents diocèses. La bibliographie est très fournie, la liste des tableaux, graphiques et cartes ainsi que l'index des noms permettent au lecteur de retrouver rapidement une information ciblée.

Caroline CHOPELIN-BLANC

Sylvie DAUBRESSE, Monique MORGAT-BONNET, Isabelle STOREZ-BRANCOURT, **Le Parlement en exil ou histoire politique et judiciaire des translations du parlement de Paris (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)**, postface de Françoise Hildesheimer, Histoire et archives, hors-série n° 8, Paris, Honoré Champion éditeur, 2007, 841 p., ISBN : 978-2-7453-1681-3, 110 €.

Le dynamisme et le renouveau des recherches en matière d'histoire parlementaire, de part et d'autre de la Manche, se traduisent par un ouvrage collectif sur un événement rare mais répété dans l'histoire de la monarchie française, à savoir ce moment où le parlement de Paris a été contraint d'exercer son activité hors de son siège : la translation.



De manière explicite, la démarche des trois chercheurs ne se situe pas dans le champ d'une histoire politique qui élude la plupart du temps les sources judiciaires en leur préférant les remontrances et les refus d'enregistrement des lettres, édits ou ordonnances royaux. Elle se pose également, avec clarté, en position critique par rapport aux historiens du droit qui scrutent l'activité judiciaire du parlement, sans pour autant résoudre l'antinomie entre justice et politique. À ces approches qui marquent l'historiographie parlementaire, les trois auteurs préfèrent, en effet, ouvrir une troisième voie entre histoire politique et histoire du droit, pour apprécier à sa juste valeur la capacité du parlement à « faire de la politique » tout en jugeant, et considérer la force politique de cette institution en raison même de la justice qu'elle rend.

Autrement dit, il s'agissait de montrer, à travers la problématique de l'exil, en exhumant et en analysant de manière comparative, principalement, les volumes des séries U et X des Archives nationales, qu'en étant la justice du roi, le parlement joue aussi un rôle politique différent de celui de simple corps opposant à la monarchie.

La partition du livre reflète la démarche des auteurs. Isabelle Storez-Brancourt pose dans une longue introduction d'une grande richesse historiographique et méthodologique les données du problème. Elle propose en premier lieu une définition claire de cet événement spécifique qui jalonne l'histoire de l'Ancien Régime. Se faisant sur un acte émané du gouvernement royal par lettres patentes ou ordonnance, la translation, toujours conçue comme temporaire, concerne l'ensemble du corps parlementaire, auxiliaires de justice compris. Cette décision politique trouve sa cause dans des circonstances qui mettent en jeu la pérennité même de la monarchie et la survie du corps social, le parlement assurant toujours ses fonctions judiciaires. Elle fait apparaître ensuite, dans une enquête minutieuse, les enjeux qui se cachent derrière l'appellation de la cour, parlement de Paris ou du roi, et parlement « séant à », pour souligner le lien initial « quasi charnel » entre la cour de justice, qui ne siège que par la grâce royale, et le roi. Enfin, une typologie qui se veut un essai – réussi – fait apparaître deux types de translations : jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le phénomène est envisagé par la royauté comme solution à la crise. Toujours vécue comme une entrave à la liberté des magistrats et comme source de perturbations, la translation peut certes présenter des caractères de l'exil mais elle n'en a aucunement les aspects juridiques, comme le montrent les translations de Tours dans les années 1589-1594 lors d'une succession difficile à la couronne, et de Pontoise en 1652 dans la Fronde sous Louis XIV. En revanche, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la translation change fondamentalement de nature : elle est toujours conçue comme une sanction à l'encontre d'un parlement récalcitrant.

La seconde partie du volume, signée par Monique Morgat-Bonnet et Sylvie Daubresse, vient étayer cette thèse, en traquant dans le foisonnement des documents le détail des événements et le cours de la justice rendue qui mettent en jeu un roi de France qui ne peut se concevoir sans parlement et des parlementaires qui se veulent d'abord, au cœur des guerres civiles qui menacent l'ensemble du corps politique, « gardiens » de la justice, en charge d'une paix protectrice du roi et chargé d'imposer l'obéissance aux sujets. Comme s'achève le règne de Louis XIV, toutefois, le paysage politique s'est profondément modifié. Philippe d'Orléans puis Louis XV ont tiré les leçons de la Fronde, comme d'ailleurs la cour souveraine elle-même, rabaissée en « cour supérieure »... Ces translations aboutissent à un blocage des positions qui révèle non seulement les reculades du gouvernement en matière de réformes, fiscales en particulier, mais aussi et surtout une aggravation de l'instabilité ministérielle, qui accompagne à la fois le dépérissement de la monarchie française et la désagrégation de la société organique.

La conclusion de l'ouvrage, qui revient à Isabelle Storez-Brancourt, est une riche contribution à l'histoire de la monarchie. Facteur restaurateur de l'autorité contestée du

roi, dans les vagues de la guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons, la translation le reste encore à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle accompagne le passage de la France des principautés à une France unifiée par la royauté. Devenu parlement de Paris, en contrepoint de la création des cours souveraines de province, il s'affirme pleinement comme le « Parlement du roi », développant son activité judiciaire selon les « droits du roi », et contribuant ainsi à la construction de l'État. D'ailleurs, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Henri III le comprend toujours comme un moyen de sauvegarder sa souveraineté en un moment où les divisions politiques trouvent un puissant ressort dans les motivations confessionnelles. Or, s'interroge, justement, l'auteur, la légitimité politique dépendrait-elle désormais de l'appui du parlement ? Le XVIII<sup>e</sup> siècle en fournit une réponse : le Parlement est l'expression de la souveraineté. Pour la doctrine parlementaire, il est considéré, écrit-elle, comme « le Parlement qui représente non plus le roi, mais l'abstraction du roi, doté d'un droit de contrôle, sans la responsabilité de l'exercice du pouvoir qui continue de reposer entièrement sur le roi ». Que le consensus politique autour de la monarchie vole en éclats et la rupture est consommée dans la rébellion de la justice en 1753. Portée entre autres par les avocats, comme Adrien Le Paige, mais aussi par les gens du roi – on pense à La Chalotais -, la nouvelle pensée politique livre à l'opinion ses réflexions sur la liberté naturelle, les limites du pouvoir et entend faire du parlement le Parlement de la Nation... Sans doute faut-il voir dans la translation du parlement à Pontoise en 1652 une source d'inflexion de la pensée parlementaire. Alors que l'État a désormais une inexistence incontestée, deux théories s'affrontent : ceux qui affirment toujours que l'État se confond avec le roi, et ceux qui, en partisans de la magistrature, proclament que l'État c'est d'abord le parlement. Il est vrai que les contemporains comme Diderot ont eu parfaitement conscience du caractère irréductible de cette opposition : « Si l'État et les cours souveraines subsistent encore, écrit-il pour Catherine II, ces cours souveraines seront derechef exterminées par le monarque, ou le monarque jeté dans les fers par elles ». Or en se référant à une conception strictement juridique – et non plus historique – de la souveraineté, les parlementaires ont déjà quitté l'univers mystique de la monarchie qui les avait conçu comme l'image du roi. Un roi qui apparaît désormais comme figure désincarnée, au terme d'une étude soignée, riche en annexes, et qui fait écho à la synthèse proposée par Robert Descimon et Fanny Cosandey sur *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*.

Alain J. LEMAÎTRE

Benoît GARNOT, **C'est la faute à Voltaire... Une imposture intellectuelle ?**, Paris, Belin, 160 p., ISBN 978-2-7011-4959-2, 19,50 €.

Depuis 1995, Benoît Garnot a publié d'importantes études sur l'histoire de la France moderne et, notamment, sur la justice d'Ancien Régime. C'est dans le droit fil de ses travaux sur les structures de l'appareil judiciaire qu'il présente ici son analyse du rôle éminent joué par Voltaire dans la mise en forme de la « légende noire » de cette institution. Le titre, dans sa problématique, place d'emblée cet ouvrage dans le champ de la polémique, sinon même dans celui du pamphlet historique. Et l'introduction confirme immédiatement le sens de l'étude entreprise de sa condamnation de l'écrivain-combattant : « Dans les polémiques que Voltaire a menées, le plus souvent victorieusement, pour réhabiliter des accusés sans doute condamnés injustement (Calas, Sirven, Lally-Tollendal ...) ou beaucoup trop sévèrement (La Barre), il a présenté de la justice du XVIII<sup>e</sup> siècle,



volontairement ou pas, une image inexacte, voire mensongère » (p. 5). Le procès est donc conclu et la sentence définitive prononcée : Voltaire serait bien un imposteur intellectuel.

L'accusation et le verdict sont établis à partir d'une sextuple problématique clairement articulée : Voltaire possède-t-il de suffisantes compétences juridiques ? Porte-il un constant intérêt à la justice, et notamment à la justice criminelle ? Procède-t-il à une controverse acceptable de la procédure ? Contesté-t-il valablement les peines encourues par les justiciables ? Comment met-il en cause la qualité des magistrats judiciaires ? Est-il devenu, à la fin de sa vie, un théoricien de la justice ?

L'auteur met doublement en cause, dans un premier chapitre (p. 13-27), les compétences juridiques de Voltaire. D'une part, les 3 281 volumes de sa bibliothèque ne comportent que 31 ouvrages juridiques, dont une faible partie se rapporte à la justice pénale, 16 d'entre eux possédant une annotation marginale de sa main, preuve que « les rares ouvrages juridiques qu'il possédait n'ont pas suscité la passion du grand lecteur qu'était Voltaire » (p. 17). D'autre part, les jurisconsultes, comme les recueils de causes célèbres ou d'autres travaux juridiques, « ne sont presque jamais cités dans sa correspondance » (p. 18). Le seul oasis trouvé par Benoît Garnot « dans ce quasi-désert jurisprudentiel » (p. 22) reste la fréquente mention de l'œuvre de Beccaria dans la correspondance et les remarques que Voltaire leur consacre dans son *Commentaire sur le livre des délits et des peines*, remarques que l'auteur analyse comme « une suite de réflexions ponctuelles, le plus souvent fondé sur des exemples, ce qu'on pourrait aussi qualifier de réflexions d'humeur » (p. 25). Et les incompétences ainsi décrites seraient moins dues à une ignorance totale du droit (le fils de notaire au Châtelet puis receveur des épices à la Chambre des comptes de Paris et l'ancien étudiant en droit excluent un tel déni) qu'à une « stratégie subtile qui vise à mettre l'opinion de son côté et qui, pour y parvenir, fait primer l'appel aux sentiments du public sur les subtilités juridiques » (p. 27). On n'est plus dans la simple imposture : c'est bien de manipulation intellectuelle qu'il s'agirait.

L'intérêt que Voltaire porte à la justice (p. 29-53) est, pour Benoît Garnot, à la fois très tardive (« Jusqu'à l'affaire Calas, il semble s'en désintéresser et n'y fait allusion dans sa correspondance que pour le pittoresque ou l'extraordinaire d'une affaire, sans soulever de débats juridiques à son propos », p. 29) et essentiellement lié à deux raisons d'importance inégale : son amour-propre et son constant combat contre « l'infâme », synonyme on le sait du fanatisme religieux particulièrement porté par la religion romaine. L'auteur poursuit sa démonstration dans l'ensemble des affaires pénales auxquelles Voltaire s'est intéressé sous ce double éclairage. Les unes sont directement liées à cette dénonciation de « l'infâme » : protestants condamnés aux galères comme Chaumont, Achard, Espinas ou Fabre ; ou affaires beaucoup plus retentissantes, comme celle du couple Sirven ou celle du chevalier de La Barre à propos de laquelle l'auteur déclare que « Voltaire se sent directement impliqué [...] au point qu'il craint pour sa liberté et même pour sa vie » (p. 45). Les autres, « pendant les dix dernières années de sa vie » (p. 47), sont incluses dans le combat que Voltaire a décidé de mener contre « le fonctionnement supposé de l'institution judiciaire », tant dans sa correspondance que dans des ouvrages publiés alors, qu'il s'agisse du *Commentaire sur le livre des délits et des peines*, de l'*Essai sur les probabilités en fait de justice* ou du *Précis du siècle de Louis XV* : Martin, Lerouge (ou Perra), Monbailli et Morangiès et surtout l'affaire Lally-Tollendal. À l'occasion de ces différentes affaires, Benoît Garnot, proposant au lecteur un certain nombre d'arguments factuels parle de « nombreuses approximations » (p. 50) – « son argumentation non seulement ne tient pas, mais entraîne à douter de son honnêteté intellectuelle » (p. 50) – et conclut son analyse par un jugement sans nuance : « De fait, Voltaire ne s'est intéressé vraiment qu'à des affaires qui le concernaient directement, d'une manière ou d'une autre, soit parce qu'il était lié à



l'un des protagonistes (affaires Lally et Moriangès), soit parce que l'affaire en question constituait pour lui un moyen d'affaiblir ses ennemis (affaires Calas et Sirven), soit parce qu'il se sentait lui-même menacé » (p. 53).

Le troisième champ d'investigation concerne les critiques portées par Voltaire contre la procédure suivie par la justice de son temps (p. 55-78) : « Elles portent respectivement sur la procédure pénale dans son ensemble, sur le système des preuves, dont il conteste la philosophie, sur l'importance qu'il juge excessive de la jurisprudence et de l'arbitraire, et accessoirement sur la motivation des arrêts, les monitoires, les contumaces et le coût de la justice » (p. 55). Et il en annonce immédiatement la conclusion : « La plupart de ces critiques sont au mieux approximatives, au pire erronées », jugement réitéré à la fin du chapitre : « Les critiques de Voltaire en ce qui concerne l'organisation de la justice sont fortement sujettes à caution, surtout du fait de leur caractère partiel et erroné » (p. 78). Les nuances apportées à ce jugement peuvent être résumées dans ce qui est dit à propos de la contumace : « La présentation faite par Voltaire de la contumace et des contumax n'est pas non plus exacte, sans être complètement fausse (c'est toujours le même problème : il y a toujours un peu de vérité, mais davantage d'erreur, dans l'argumentation de Voltaire) » (p. 74). Un certain nombre d'exemples, extraits pour l'essentiel de la correspondance de Voltaire, sont présentés à l'appui de la thèse de l'auteur qui met en doute l'honnêteté du patriarche de Ferney, comme à l'occasion de l'analyse du parricide à propos duquel « l'argumentation de Voltaire est évidemment fondée sur l'exagération par le biais de la généralisation, comme il le fait très souvent, ce qui lui évite d'entrer dans des détails qui risqueraient d'affaiblir sa thèse, voire de la détruire » (p. 69).

Le quatrième chapitre (p. 79-100) est consacré à la « philosophie voltairienne de la peine » dont les éléments principaux sont résumés dans la première page (p. 79) : la peine de mort, les galères, le bannissement, la confiscation des biens et l'indemnisation due aux familles des victimes d'erreurs judiciaires. Opposant la condamnation à géométrie variable de la peine de mort qui caractériserait la position de Voltaire, notamment pour les crimes contre l'État, à celle « très claire, de Jean-Jacques Rousseau dans *Du contrat social* » (p. 84), l'auteur reproche au premier de ne sélectionner, parmi les diverses condamnations à mort dont s'est rendue coupable l'autorité royale, que celles qui sont entachées de connotations religieuses ou de vice de forme avéré : « Dans la pratique, au cas par cas, Voltaire émet des opinions parfois différentes et beaucoup plus répressives que ses idées générales » (p. 83). Les mêmes variations d'opinion font l'objet de reproches à propos de certains supplices comme celui de la roue : « Il est choqué par le supplice de la roue quand il y pense, mais il y pense très rarement » (p. 85). La même condamnation des « exagérations » voltairiennes est appliquée par l'auteur aux diverses formes de tortures en cours au XVIII<sup>e</sup> siècle : le bûcher, dont l'atrocité est surfaite « ses modalités ne correspondent pas du tout à ce que dit Voltaire. Les condamnés ne sont pas tués “à petit feu”, mais tout au contraire c'est un important bûcher qui est allumé et qui doit brûler à grand feu » (p. 86). Il minimise parallèlement l'engagement de Voltaire contre le supplice de l'écartèlement : « Il semble qu'une certaine évolution se fasse au fil des années sur ces points dans la pensée voltairienne, mais elle n'est pas clairement exprimée, seulement esquissée » (p. 88). Dans la même logique, Voltaire est accusé de n'avoir condamné la torture judiciaire, notamment dans le *Dictionnaire philosophique*, que parce qu'elle est « un châtement avant même le châtement », ne faisant que reprendre l'argumentation de Montaigne au XVI<sup>e</sup> siècle et, plus près, celle de Beccaria. Quant à la confiscation des biens, l'auteur formule à l'égard de la présentation qu'en fait Voltaire une sorte de satisfecit dont il atténue immédiatement la portée : « Cette présentation des choses correspond partiellement à la réalité des choses, mais elle est cependant assez caricaturale » (p. 93).



Il conteste en fait la valeur de l'argumentation voltairienne en lui opposant la nécessité pour le pouvoir monarchique d'outrepasser le principe de la gratuité de la justice au profit des « nécessités de l'organisation d'un service public [...] ». La confiscation des biens des condamnés à des peines graves est l'un des moyens de pallier cette faiblesse structurelle : Voltaire se contente de s'en indigner, sans chercher à en comprendre les raisons ni à proposer des solutions alternatives » (p. 96). Et, reprenant les considérations juridiques de Montesquieu, Benoît Garnot minimise, à l'aide de quelques exemples, l'importance des erreurs judiciaires commises par la justice royale et de la dénonciation qu'en fait Voltaire, y compris à propos de l'indemnisation des victimes.

Les quatorze pages consacrées, dans le cinquième chapitre à la critique des magistrats formulée par Voltaire (p. 101-114) présentent deux éléments du problème posé par ces principaux acteurs de la justice d'Ancien Régime : la vénalité des offices et l'incompétence de leurs titulaires. Pour la première, l'auteur conteste qu'elle corresponde, comme l'affirmerait l'auteur de *Le monde comme il va*, à la possession d'immenses richesses : « Hors les parlements, les charges sont accessibles à une moyenne bourgeoisie qui n'a rien de commun avec la grande richesse dont parle Voltaire » (p. 104). On peut préciser que dans les citations présentées par l'auteur, Voltaire ne « parle » que de la richesse nécessaire à l'achat « d'une métrairie », de « trente ou quarante mille pièces d'argent toutes prêtes » (p. 102), ou du seul fait « d'acheter le droit de juger les hommes ». Quant au reproche d'incompétence, sans en nier totalement la justesse, Benoît Garnot la relativise au nom des rigueurs de la cooptation en usage et des différences qui existent entre les différents niveaux de la justice, les parlementaires étant l'objet, selon lui, d'une moindre condamnation de la part de Voltaire qui « a toujours manifesté un grand respect envers les puissants, et plus les gens sont puissants, plus il les respecte (pour ne pas parler de flagornerie...). Il n'hésite pas à se contredire pour pousser cette adulation fréquente envers les parlementaires » (p. 110).

Le dernier chapitre (p. 115-130) insiste sur le caractère pragmatique de la pensée voltairienne en matière de justice : « Fondamentalement, le droit, et plus précisément le droit pénal, n'intéresse pas Voltaire. Cela ne l'empêche pas cependant d'avoir des idées sur la question, mais ces idées restent très générales » (p. 115). Reprenant les thèmes développés par Voltaire dans son *Prix de la justice et de l'humanité* proposé en 1777, l'auteur y voit « un petit traité de réforme de la justice pénale, beaucoup plus structuré que tout ce que Voltaire a écrit sur le sujet pendant la quinzaine d'années précédente » (p. 119), traité comportant « une théorie des châtiments inaboutie » (p. 123-126) et confirmant « une pensée qui a évolué » (p. 127-130). L'auteur reconnaît ici au patriarche de Ferney, à la fin de sa vie, un certain nombre de mérites : l'atténuation de l'accusation habituelle contre les méfaits de la religion en matière de justice, la place prise par la relativité des formes de justice en fonction des pays, l'intérêt porté à la condition féminine, le témoignage « d'un optimisme tempéré, qui s'explique sans doute par les succès obtenus dans certaines affaires dont il s'est occupé pendant les années précédentes et par les évolutions qu'il constate dans plusieurs pays » (p. 130).

Dans sa conclusion, l'auteur reprend l'ensemble des arguments précédents, en les articulant autour du résumé qu'a fait, en 1996, Ghislain Waterlot « l'un de ses récents épigones » (p. 131) : la compétence juridique discutable de Voltaire, son intérêt limité pour la justice, sa prétendue pensée réformatrice.

Pour chacune des questions qu'il pose tout au long de son ouvrage, Benoît Garnot présente une argumentation qui entraîne une réponse largement négative à l'endroit de la pensée voltairienne en matière de justice criminelle, ce qui aboutit à un jugement décisif et définitif sur « la double imposture » qui, à ses yeux, est le fait « de Voltaire lui-même, qui a présenté au fil de ses combats un tableau inexact de la justice

pénale de son temps ; et surtout celle de la postérité qui, par conformisme, a le plus souvent recopié et répété aveuglément les critiques du philosophe sans en vérifier la véracité, faisant ainsi passer l'arbre pour la forêt et nourrissant une légende noire encore trop vivace » (p. 136).

Le lecteur trouvera, dans la bibliographie présentée, d'une part les références à des sources contemporaines traitant des problèmes juridiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (auxquelles sont ajoutées celles d'Alexis de Tocqueville et d'Hippolyte Taine) et d'autre part 58 ouvrages (dont 6 de l'auteur lui-même et 4 dont il a assuré la direction) édités récemment et portant sur les mêmes sujets. L'absence de référence aux travaux de Nicole Castan ou d'Arlette Lebigre, comme de ceux Jacques-Guy Petit ou de Robert Badinter, plus proches des positions voltairiennes, peut altérer l'équilibre d'un ouvrage dont la documentation est par ailleurs précisément établie et conduite.

Claude COQUARD

Vincent BERNAUDEAU, Jean-Pierre NANDRIN, Bénédicte RÔCHET, Xavier ROUSSEAU et Axel TIXHON (dir.), **Les praticiens du droit du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Approches prosopographiques (Belgique, Canada, France, Italie, Prusse)**, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 351 p., ISBN 978-2-7535-0578-0, 19 €.

La publication des actes du colloque tenu à Namur en décembre 2006 suscite les mêmes remarques que celle des travaux du colloque de Québec de septembre 2004 (cf. *AHRF*, n° 350, oct./déc. 2007, p. 185-186), tenant tant à l'amplitude de la chronologie : du milieu du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle, qu'à la diversité géographique des lieux de recherche : du Canada à la Prusse en passant par la Belgique, la France et l'Italie. Des liens aussi ténus que ceux qui unissent l'étude des notaires canadiens du XVIII<sup>e</sup> siècle et celle des premiers juges des enfants en France – pour ne prendre que deux exemples – ne rendent-ils pas acrobatique toute comparaison féconde ? L'élément unitaire d'une telle recherche collective est certes la démarche prosopographique, et réside donc avant tout dans la définition d'une méthode commune. Mais n'aurait-il pas été bon de définir préalablement l'emploi du mot « praticien » ? En quoi les « praticiens » sont-ils différents des « auxiliaires de la justice », objets du colloque précédent ? D'autant que, pour les initiateurs du colloque, les « praticiens du droit » forment un « large éventail » regroupant « les personnes qui occupent des fonctions, charges ou offices correspondant à l'exercice d'une prérogative de souveraineté, et celles qui sont à même d'assurer des fonctions de représentation ou de défense, de rédiger des actes et de participer de manière plus ou moins formelle à l'œuvre de justice » (introduction). N'est-ce point là une acception trop large ? Convient-il de faire entrer les magistrats – à quelque époque que ce soit – dans la catégorie des praticiens ? La question mériterait d'être au moins posée et discutée, surtout dans une perspective prosopographique, même si les distances sociales ne sont pas toujours aussi tranchées que du temps de La Bruyère qui distinguait bien « le vil praticien, [...] au fond de son étude sombre et enfumée, et l'esprit occupé d'une plus noire chicane » et les « jeunes magistrats que les grands biens et les plaisirs ont associé à quelques uns de ceux que l'on nomme à la cour de petits maîtres [...] » (*Caract. De la ville*). Même lorsque les distinctions socio-économiques sont moins tranchées, il semble difficile, d'un point de vue juridique, d'assimiler ceux qui exercent au nom du souverain – prince, roi, nation ou peuple –, la fonction de rendre la justice – de dire ce qui est juste – et ceux qui connaissent simplement les arcanes de la procédure ou de la rédaction des actes authentiques.



Parmi une vingtaine d'articles composant ce livre dédié à la mémoire du regretté Jacques Logie qui participait activement aux colloques d'histoire des institutions judiciaires de l'époque révolutionnaire, deux contributions portant sur cette période retiendront surtout l'attention des lecteurs de notre revue : celles de Pierre-Jean NIEBES, « Profils de juges de paix du département de Jemmapes du Directoire à l'Empire (1795-1814) », et de Christian CHÈNE, « Pigeau et Bellard : la formation des praticiens du droit de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration ».

Jean BART

Blaise BACHOFEN et Céline SPECTOR (dir.), **Principes du droit de la guerre – Écrits sur la paix perpétuelle**, Paris, Vrin, 2008, 342 p., ISBN 978-2-7116-2141-5, 34 €.

Une nouvelle édition des textes de Rousseau sur la guerre et la paix vient de paraître chez Vrin sous la direction de Blaise Bachofen et de Céline Spector. L'originalité de cette publication est la reconstruction proposée des « Principes du droit de la guerre » jusque-là édités sous la forme de fragments sans lien entre eux. Les textes présentés ici ne sont donc pas « inédits » à proprement parler, mais cette édition leur donne une nouvelle cohérence et elle éclaire d'un jour nouveau le projet des « Institutions politiques » de Rousseau, comme ses textes de et sur l'abbé de Saint-Pierre. Ce corpus comprend d'une part les « Principes du droit de la guerre » et les « Fragments sur la guerre » tels qu'ils apparaissent dans les manuscrits, puis d'autre part une version « mise au net » des « Principes du droit de la guerre », aboutissant ainsi à un « nouveau » texte de Rousseau. Suivent « L'Extrait de Projet de paix perpétuelle de M. de l'abbé de Saint-Pierre » et le « Jugement sur la paix perpétuelle ». Le corpus est accompagné de quatre commentaires substantiels.

L'ouvrage est introduit par Céline Spector et Blaise Bachofen qui posent la question du rapport de l'œuvre de Rousseau avec la problématique de la guerre et de la paix. Il s'agit pour les auteurs de présenter comment Rousseau conçoit l'origine de la guerre et de la justice dans la guerre et comment il envisage le problème de la construction de la paix par la confédération. Bruno Bernardi et Gabriella Silvestri présentent ensuite l'édition elle-même et la méthode suivie dans la reconstruction des *Principes du droit de la guerre*. Les commentaires qui suivent l'édition sont autant de jalons importants dans l'étude de l'œuvre de Rousseau sur la guerre et la paix. Blaise Bachofen nous montre que l'œuvre de Rousseau « délivre des enseignements cruciaux pour notre temps » et affaiblit les « accusations d'irréalisme » souvent adressées à sa philosophie politique. Florence Guénard propose ensuite une étude intitulée « Puissance et amour de soi » qui reprend la question sous l'angle de la théorie de l'homme chez Rousseau. La guerre n'est pas le fruit de sa méchanceté des hommes mais de la « politique » des États. Céline Spector décrit ensuite les rapports entre les textes de l'abbé de Saint-Pierre et ceux de Rousseau et démontre de manière convaincante que ce n'est pas la proposition faite à Rousseau d'éditer un abrégé des œuvres de l'abbé qui a provoqué chez lui l'interrogation sur la guerre et la paix. Celle-ci précède largement ce travail d'édition. Par ailleurs, Céline Spector analyse la manière dont Rousseau tente de contourner l'accusation « d'utopisme » accolée au *Projet* de l'abbé de Saint-Pierre. Enfin, la dernière contribution de Bruno Bernardi s'intéresse à l'idée de société civile européenne chez Rousseau et par conséquent au concept de confédération des peuples pour sortir de l'état de guerre et construire la paix.

Cette édition tout à fait originale et importante des textes de Rousseau sur la guerre modifie considérablement la manière dont on doit envisager la place de cette thématique dans sa pensée politique. Les études qui l'accompagnent viennent heureusement compléter la bibliographie – assez peu importante – déjà existante sur cette question que l'on trouvera à la fin de l'ouvrage.

Marc BELISSA

Pierre-Nicolas CHANTREAU, **Dictionnaire national et anecdotique** (1790), présenté et annoté par Agnès STEUCKARDT, Limoges, Lambert-Lucas, Collection La Lexicothèque, 2008, 223 p., ISBN 978-2-915806-78-6, 30 €.

On sait que les dictionnaires se sont multipliés pendant la période révolutionnaire pour enregistrer les changements de la langue, mais les linguistes ont généralement évité de se prononcer dans un débat longtemps orienté par des points de vue politiques. Agnès Steuckardt, connue des historiens de la Révolution pour ses études sur le lexique de la période et notamment sur *L'Ami du Peuple* de Marat, nous propose de juger sur pièces avec l'édition critique du premier dictionnaire de la période publié par un grammairien patriote qui a vécu l'événement et qui met le changement au cœur de son propos. Une introduction substantielle présente le *Dictionnaire national et anecdotique*, qui paraît en février ou mars 1790, dans le parcours social et intellectuel de son auteur et dans le contexte des dictionnaires de l'époque. Vient ensuite l'analyse des deux faces de l'ouvrage, son côté lexicographique et son côté discursif, ou plutôt satirique. Pierre-Nicolas Chantreau (1741-1808), qui se dit ancien élève de Beauzée, a été avant la Révolution maître de langue à l'école militaire d'Avila, expérience qui l'amène à publier une grammaire qui restera en Espagne au XIX<sup>e</sup> siècle la grammaire de référence pour l'enseignement du français. De retour à Paris dans les années 1780, il est vivement frappé de voir en 1789 la langue « s'enrichir chaque jour d'une foule de mots qui caractérisent un peuple libre ». C'est mû par le désir d'être utile à la nation qu'il entreprend, en homme de cabinet, les recherches pour son dictionnaire. Il fréquente les assemblées de district dont il décrit plaisamment les usages et suit l'actualité en lisant assidûment la presse ; une notice de 24 pages donne des détails sur les différents journaux avant et depuis la Révolution. Écrit « pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution » et « contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives », l'ouvrage rend compte du changement de manière piquante et originale. Il témoigne du patriotisme de son auteur, mais la satire n'épargne personne et si sa manière de jouer avec les mots suscite l'enthousiasme de Desmoulins, d'autres ont dû la trouver moins plaisante. Le citoyen Chantreau exploite ensuite un temps la veine du récit de voyage et fin 1793 quitte la capitale « pour un climat qui convint mieux à sa santé » en Gascogne, où il publie aux frais du département du Gers une feuille qui « sonne le tocsin » de la raison contre le christianisme. Après un essai sur les livres élémentaires, il devient professeur d'histoire à l'école centrale du Gers lors de sa création, puis à l'école militaire créée par Bonaparte à Fontainebleau ; il publie alors essentiellement des ouvrages didactiques d'histoire.

Dans les dictionnaires alphabétiques de mots, qu'ils se prononcent sur les usages linguistiques et/ou sur les questions de société, le genre qui domine à la veille de 1789 est celui de la satire, illustré notamment par Rivarol. Les premiers dictionnaires de la Révolution sont néologiques ; en poussant le genre vers la polémique politique, ils répondent à



trois ressorts principaux : le plus fertile jusqu'en 1792 est celui de la réaction aristocratique aux nouveaux usages et à l'abus des mots. D'autres sont des dictionnaires néologiques raisonnés ou techniques dont le seul but est d'informer sur les termes nouveaux. Le *Dictionnaire national et anecdotique*, qui paraît comme les autres sans nom d'auteur, est le premier à afficher ses opinions révolutionnaires ; c'est la première expertise alphabétique de quelque ampleur, entre linguistique et satire, des mots de la Révolution. Chantreau en prend le sens dans la variabilité des usages qu'il ordonne en fonction de leur situation historique : les usages du « nouveau régime » rendent ceux de l'« ancien régime » obsolètes. Ainsi « liberté » : « Dans l'ancien régime ce mot ne signifioit rien de ce qu'il signifie aujourd'hui qu'il est devenu le cri de la nation ; il désigne ce droit précieux que nature accorde à tous les hommes [...] ». Une liste donne en appendice 185 mots ou expressions « qui vont cesser d'être en usage », principalement les mots attachés à la société d'Ancien Régime dans le domaine politique ou religieux, ou plus caractéristique ceux de l'inégalité sociale (préséance, prérogative, privilège, protecteur ...). La plupart des mots listés n'ont en réalité pas disparu des dictionnaires mais se réfèrent à un passé révolu ; ce qui n'est pas le cas pour ceux qui nomment une relation inégalitaire.

La nomenclature du *Dictionnaire national et anecdotique* prend en compte les innovations et le fonctionnement discursif de l'évolution sémantique : à côté des néologismes formels, les mots jusque là peu employés et désormais entrés dans le discours quotidien (citoyen, district...), et des mots dont la Révolution a modifié le sens lexical (*abus, nation*...). Chantreau est conscient de la dette du lexique politique français à l'anglais ou au vocabulaire de la Rome antique, comme le mot « patrie » dont on n'avait l'idée qu'en sortant du collège et qui n'était ensuite « qu'un vain son » : « Mais aujourd'hui que nos courtisans sont *épars* [...] il y aura une patrie ; elle sera tout pour nous, nous serons tout pour elle ». Il se félicite d'être le premier à enregistrer le mot anglais « club » et fait à son sujet une remarque sur le mode plaisant : l'autre sens anglais étant coup de bâton, « si nous l'adoptons jamais dans ce sens, alors il ne pourra plus recevoir l'épithète de patriotique ». Il s'amuse à l'article « Anglois » du bon effet que doit faire sur ceux-ci « dans leurs objets d'importation en France » les mots constitutionnels ; d'autres entrées suscitent une pointe d'impatience comme « loi martiale » qu'il n'aime guère : « Elle nous vient encore d'Angleterre ! ». Peu importe d'ailleurs l'origine d'un mot, ce qui compte est de l'illustrer au mieux : le mot « constitution » « étoit étranger avant la révolution ; l'assemblée nationale travaille à le rendre françois. La constitution formera le corps de loi qui convient à un peuple libre [...] ». L'actualité fait émerger des acceptions inattendues (lanterne) ; des représentations nouvelles sont associées à certains termes au moment où les événements les mettent en vogue dans « les papiers publics » (cahiers, brigands, vaisselle d'argent). Dans les articles le goût du trait socio-linguistique ou l'émotion du rédacteur l'emportent sur la norme usuelle des définitions. Est-il même utile en 1790 de définir révolution : « Je n'ai pas besoin d'expliquer le mot, je n'ai que des vœux à faire pour la chose ». Une approche de son usage discursif est donné plus loin à l'article insurrection : « Ce qu'il y a de certain, c'est que quand l'insurrection est partielle et les insurgens au lieu de pendre sont pendus, il faut se servir pour parler exactement du mot de soulèvement. Dans le cas contraire et pour éviter toute équivoque, on emploie le mot révolution ».

La préoccupation majeure du rédacteur est l'usage pour pointer les changements, les mots à la mode et les variations diachroniques, selon le parti dont on est (incendiaire, libelle). La morphologie est prétexte à la satire contre l'Ancien Régime, ainsi s'agissant de « doléances » : « Il n'a point de singulier, et pour cause... » ; la remarque piquante s'applique aussi au nouveau à propos du composé « bureaucratie » : « Observez qu'il est engendré par l'aristocratie ; jugez du monstre ! ». Chantreau, « élève de feu M. Beauzée,

Académicien, mort de l'Académie Française », n'entend pas quant à lui périr de même et prévient la maladie par un discours préventif. Il conteste aux aristocrates le monopole de la satire en revendiquant la part de la « gaieté française » dans l'institution de la langue nationale. Pour mettre les rieurs de son côté, il persifle les inconséquences de l'Ancien Régime, tout en s'amusant des ridicules du nouveau dans un esprit d'autodérision. Son *Dictionnaire national et anecdotique* prend place dans la bataille du rire que se livrent en 1789 et 1790 partisans et adversaires de la Révolution et s'inscrit dans la série de textes qui placent la question de la langue au cœur du débat politique. Celui-ci est soigneusement annoté par A. Steuckardt, tant du point de vue historique que linguistique ; il est illustré et complété par une bibliographie des sources et travaux utilisés et par la liste des publications de son auteur. Laissons aux linguistes le soin de décider si la Révolution a changé ou non le français. Les historiens liront avec plaisir et intérêt ce discours idéologique et enjoué sur la langue de la Révolution : « Le choc des opinions amène souvent quelques aménités oratoires qui font perdre la gravité aux tribunes » (Opinant). « Chose incroyable, au milieu de ce fracas, un simple instrument rural que le pacifique bélier porte au cou et agite en marchant, une sonnette rétablit le calme ! [...] et tout finit comme l'a dit ce drôle de *Figaro* ».

Raymonde MONNIER

Pascal DUPUY, **Face à la Révolution et l'Empire. Caricatures anglaises (1789-1815)**, Collections du Musée Carnavalet, Paris, co-édition Paris-Musées, Nicolas Chaudin et Musée Carnavalet, 2008, 192 p., ISBN 9 782759 6000601, 55 €.

Depuis la soutenance en 1998 de sa thèse, magistrale tant par la taille (pas moins de sept volumes somptueusement illustrés de nombreuses reproductions en couleurs), que par l'originalité de la démarche, Pascal Dupuy n'a cessé d'interroger les sources anglaises concernant la Révolution française et ses interactions avec l'histoire du Royaume-Uni (*L'Angleterre face à la Révolution : la représentation de la France et des Français à travers la caricature, 1789-1802*, doctorat, dir. Claude Mazauric, Université de Rouen). Pour réaliser ce travail, il a longuement exploré, outre les collections françaises bien connues des amateurs et des chercheurs comme le cabinet des estampes de la BNF et celui du Musée Carnavalet à Paris, les immenses ressources du British Museum de Londres et celles de plusieurs prestigieuses bibliothèques aux États-Unis, Yale et Harvard entre autres. Mais il s'est trouvé ensuite devant la quasi-impossibilité de publier sa thèse *in extenso* en raison du coût très élevé des droits de reproduction et des frais de publication, en particulier lorsque l'impression en couleurs en est nécessaire. C'est pourquoi il faut saluer Philippe de Carbonnières, directeur de la collection, d'avoir accueilli le travail de Pascal Dupuy, qui prend la suite de deux ouvrages dus à Philippe de Carbonnières : *Lesueur, gouaches révolutionnaire*, Collections du Musée Carnavalet, 2005, et *Prieur, Les tableaux historiques de la Révolution française, catalogue raisonné des dessins originaux. Collections du Musée Carnavalet*, Paris, 2006. Le prochain *opus* sera un livre de Rolf Reichardt consacré aux images de la Bastille.

Nourri des réflexions développées dans la thèse, ce livre est cependant très différent, par une extension chronologique plus grande (1789-1815) mais aussi par le fait que, nécessités de la collection aidant, les caricatures qui forment le catalogue raisonné (p. 87-182), soigneusement présentées et explicitées chacune sur une double page, ont été choisies parmi les fonds du Musée Carnavalet. Pour autant, Pascal Dupuy n'a pas sacrifié les images qui étaient importantes pour son propos mais absentes des collections du Musée.



Elles figurent dans la première partie du livre, découpée elle-même en trois chapitres distincts (« Du caprice d'artiste à l'âge d'or de la caricature politique », p. 15-23, « Production, diffusion et réception des caricatures anglaises », p. 24-43, et « Presse et caricature en Europe », p. 44-57).

Bien que le public anglais, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, « plébiscite » les caricatures (la première image présentée est le célèbre *Very slippy weather*, réalisé par James Gillray en 1808 et conservé au British Museum, qui montre la foule amassée devant la boutique de Mrs Humphrey sur St James Street à Londres), historiens et critiques d'art les ont longtemps négligées. L'auteur explique comment, grâce à la liberté d'expression régnant en Angleterre, de grands artistes (Gillray, bien sûr, mais aussi Cruikshank, Rowlandson ou encore Richard Newton, pour ne citer que les plus ingénieux), ont rendu compte des événements extraordinaires qui se déroulaient sous leurs yeux. La méconnaissance de cette source spécifique nous surprend aujourd'hui dans la mesure où des lettres de noblesse ont été données à l'art de la caricature qui entre de plain pied comme une source incontournable pour les historiens culturalistes. En effet, comment ne pas voir l'estampe citée précédemment, *Very slippy weather* sans avoir le regard attiré par toutes les caricatures exposées sur la devanture de la boutique de Mrs Humphrey, sur St James Street. On y reconnaît les plus grands succès du moment, dont le fameux tout petit ogre corse toisé à la longue vue par George III d'Angleterre sur *The King of Brobdignag and Gulliver* (1803) par Gillray, l'une des multiples caricatures publiées contre Napoléon à travers l'Europe. Ce document est judicieusement placé en regard du précédent. Cet ensemble participe de la diffusion et de la réception de l'information politique du moment, tout comme d'autres images peuvent nous renseigner sur les figures du corps, les variétés des costumes ou des pratiques quotidiennes, comme l'alimentation ou la toilette.

Mis à part Gillray, fidèle à sa marchande-libraire Mrs Humphrey, les artistes vont vers l'éditeur le plus offrant, car les caricatures anglaises sont produites à un coût assez élevé – à l'exception sans doute des œuvres de William Holland – et touchent, de ce fait, les classes moyennes et supérieures. Publiées fréquemment en séries thématiques, elles sont facilement diffusées ce qui permet à des spectateurs plus désargentés d'en prendre connaissance. Des décennies avant la période révolutionnaire, Montesquieu avait déjà salué les bienfaits de la liberté d'expression dans ses *Notes sur l'Angleterre* en prenant pour exemple la diffusion des caricatures les plus caustiques.

Les caricatures montrent le jeu des regards croisés entre une Angleterre riche, puissante, qui en devient obèse, et une France, riche de ses discours mais appauvrie par la Révolution au point de dévorer des enfants cuits à la broche. Par ce biais, on observe aussi comment se constituent les stéréotypes nationaux, ici un John Bull rougeaud dominant un petit marquis français, *The French flop*. Ces gravures ont trouvé un écho dans la publication *London und Paris*, pour une grande part consacrée aux dessins d'humour. Les caricatures y sont traduites et transposées, à l'exemple de la célèbre gravure consécutive à l'épisode de Varennes, *Le Gourmand*. La caricature, longuement expliquée p. 95, œuvre de John Nixon et d'Isaac Cruikshank est d'origine anglaise et non française comme on a pu l'écrire parfois.

Livre d'histoire bien documenté et agréable à lire, l'ouvrage de pascal Dupuy, bien édité, est aussi un livre d'histoire de l'art, dont les notices précisent les infimes détails événementiels nécessaires à la compréhension des caricatures.



Bernard GAINOT, **Les officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire (1792-1815)**, Paris, Karthala, 2007, 232 p., ISBN 978-2684586-883-0, 25 €.

À la croisée de deux de ses chantiers d'étude, l'histoire militaire et l'histoire coloniale en plein renouvellement, renouveau dont l'auteur est aussi l'un des protagonistes, Bernard Gainot livre en plus de deux cent pages les premiers jalons d'une recherche, à approfondir dit-il, autour des questions suivantes : y eut-il amalgame des militaires de couleur au sein de l'armée de la Révolution ? L'égalité devant l'avancement et l'accès aux grades devint-elle une réalité pour eux ? Si les réponses sont positives, cela signifie que la première abolition ne fut pas seulement un « trompe-l'œil ».

Dans un utile préalable introductif, l'auteur rétablit la complexité du contexte historique en s'inscrivant en faux contre deux lectures opposées mais également partisans, l'une qui minimise la portée de l'abolition de l'an II, la ramenant à une simple mesure de circonstance, l'autre qui néglige les impératifs stratégiques, la conservation des colonies et le besoin d'effectifs, pour seulement célébrer – de façon abstraite – la réalisation d'un principe universaliste.

Dès ces prémices méthodologiques, Bernard Gainot définit son approche qui n'est pas socio-politique mais institutionnelle et qui correspond à la problématique de l'intégration, de la promotion sociale et de professionnalisation. Son analyse porte sur les conditions d'enrôlement des soldats de couleur, le type d'unités dans lesquelles ils entrent, la spécificité et l'autonomie éventuelles de ces unités avec pour rançon leur caractère subalterne. À travers l'étude de trois formations, il suit le devenir de ceux qui composent ces unités, au nombre de presque six cents hommes dont il individualise le parcours sous forme de fiches pour la moitié d'entre eux, en s'attachant plus particulièrement au sort de leurs officiers.

Il rappelle l'historique du processus d'affranchissement militaire qui existait dès l'Ancien Régime, pour dissiper ce faisant des équivoques ; il distingue l'affranchissement militaire des esclaves, qui autorise leur passage à la condition de libre mais qui conforte en fin de compte le système esclavagiste, de celui des libres de couleur qui représente la reconnaissance de leur état, puisque le port d'armes incarne l'idéal de l'homme libre. Il distingue aussi la revendication des libres de couleur sous la Révolution, fondée sur l'égalité des droits et des dignités sans considération ethnique, de celle des esclaves réclamant la liberté pour tous. C'est le cours des choses sous la période révolutionnaire qui finira par mêler les deux.

La première unité étudiée par Bernard Gainot est la Légion des Américains, composée essentiellement par des libres de couleur habitant la métropole. Elle est créée à l'initiative de Julien Raimond, alors intermédiaire privilégié parce que représentatif des libres de couleur de Saint-Domingue, qui pour l'heure ne font pas leur la cause de l'abolition de l'esclavage. Le patriotisme de la communauté parisienne des gens de couleur en 1792 – vivier de la Légion à ses débuts – relève d'une stratégie d'ascension sociale et d'un projet politique d'intégration civique qui n'exclut pas des espérances de réussite individuelle. Le chevalier de Saint-George – nullement militaire mais emblématique de l'intégration des gens de couleur – en prend le commandement. Il n'est pas indifférent que l'unité choisie soit une légion, formation mixte autonome de troupes légères, à propos de laquelle l'auteur rappelle avec pertinence le débat qu'elle occasionne dès l'époque de Maurice de Saxe, débat que relance le commencement des guerres de la Révolution. S'agit-il d'un détachement provisoire de l'armée régulière ou d'un corps particulier non seulement par son utilisation tactique mais encore par sa nature et sa mentalité, l'apparen-



tant dans ce cas à une troupe spéciale, voire à une troupe coloniale ? Dans ce cas aussi, les libres de couleur conserveraient un statut spécial au sein de l'armée régulière et leur intégration ne serait pas complète.

La création de la Légion devient définitive en décembre 1792 et elle comptera jusqu'à deux cents hommes dont certains originaires de grandes villes, des non-antillais et des soldats d'Ancien Régime, le plus célèbre d'entre eux étant Thomas-Alexandre Dumas. En fait elle n'existe que sur le papier, les soldats qui la composent sont dispersés dans plusieurs corps dont l'un va combattre en Vendée, certains officiers dont Dumas étant intégrés à titre individuel dans les régiments de l'armée régulière. Mais le ministère de la Guerre refuse l'intégration collective. Il était prévu qu'une partie des hommes parte pour les Antilles, toutefois, pour différentes raisons dont le fait qu'ils sont gagnés à la cause de la liberté générale, ils refusent et la Convention fait droit à ce refus. Ceux qui sont dirigés sur la Vendée sont réduits à un rôle de troupes supplétives pour la guerre civile (c'était aussi le rôle assigné à ceux qui auraient été dirigés vers les colonies), ce qui accentue la dégradation de leur image. En l'an IV, la plupart des officiers de couleur sont définitivement écartés.

Une autre trajectoire est celle des prisonniers de couleur, libérés des pontons anglais en 1797. Ils étaient les rescapés de la lutte menée aux colonies qui avait vu la levée en masse de la population noire et mulâtre. Sur place, l'amalgame fut mis en pratique après l'abolition de l'esclavage, bien qu'avec des limites à la Guadeloupe. Mais la réussite du processus supposait l'intégration dans l'armée de la métropole même et le Directoire fait machine arrière dès mai 1798 alors que la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1798 mettait fin au statut particulier des possessions d'outre-mer en garantissant la continuité de celles-ci avec la métropole, et que des arrêtés supprimaient le régime spécial des troupes coloniales. L'amalgame sans cesse différé des militaires antillais conduit à regrouper plus de deux cents hommes en deux compagnies sur l'île d'Aix, dépendant du dépôt colonial de Rochefort. Des raisons budgétaires, l'alignement des soldes se révélant trop onéreux pour les finances publiques, se conjuguent à la mauvaise image de ces soldats, due à des raisons ethniques mais aussi politiques et expliquent le traitement discriminatoire pratiqué à leur encontre. Celui-ci fait l'objet d'une polémique au cours de laquelle le ministère de la Marine, infiltré par des groupes de pression anti-abolitionnistes, avance pour se disculper des arguments qui laissent pressentir le désarmement général des hommes de couleur sous le Consulat. Ils sont finalement renvoyés à la Guadeloupe. Cet épisode, mis en lumière par Bernard Gainot car jugé crucial par lui, a d'importantes conséquences sur les événements ultérieurs de la Guadeloupe puis de Saint-Domingue. Il n'est pas indifférent que parmi ces discriminés se trouvent Magloire Pélage et Louis Delgrès protagonistes de la révolte de 1801-1802 en Guadeloupe.

Après le coup d'État de Brumaire, le désarmement des hommes de couleur ainsi que la rétrogradation volontairement humiliante de leurs officiers apparaissent comme le préalable à la restauration de l'esclavage. Du coup, les deux logiques, celle de la promotion égalitaire sur critères professionnels et celle de la liberté générale finissent par se mêler à cause de la volonté de revenir à une société esclavagiste. Toutefois le premier Consul veut conserver une minorité maintenue à un rang subalterne. De nouvelles compagnies d'hommes de couleur sont formées avec les déportés qui arrivent massivement après les événements de Guadeloupe et de Saint-Domingue, quel que soit le degré de responsabilité de ces hommes dans ces troubles car c'est « le nègre guerrier » et le symbole qu'il représente que veut frapper le pouvoir. Ils sont formés en compagnies d'ouvriers affectées au bagne militaire de Corse ou en compagnies quasi disciplinaires encadrées par des blancs, qui deviennent le bataillon des chasseurs africains (appellation qui marque symbolique-

ment une régression par rapport à celle d'Américains) dont une partie rejoint le bataillon des pionniers noirs de Mantoue. C'est une unité combattante qui participe ensuite à la campagne de Calabre puis à d'autres campagnes impériales, ce qui équivaut à une réhabilitation avec une possibilité de faire carrière pour une poignée d'hommes tels Joseph Domingue. Si les pionniers noirs finissent par récupérer un statut combattant, c'est à leur opiniâtreté au combat qu'ils le doivent, au contraire certains anciens légionnaires américains sont marginalisés parce qu'ils sont happés par la guerre civile après que le pouvoir avait refusé de les utiliser dans une armée régulière.

Ainsi, comme Bernard Gainot l'observe dans sa conclusion, c'est la guerre qui fait que la première abolition et les processus qui l'accompagnent ne sont pas un simple simulacre.

Annie CRÉPIN

Michel BIARD (dir.), **Les politiques de la Terreur 1793-1794**, Rennes, Presses Universitaires de Rennes et Paris, SER, 2008, 484 p., ISBN 978-7535-0601-5, 23 €.

La volée de bois vert infligée par la critique au *Livre Noir de la Révolution française*, paru le 21 janvier 2008 (!), est un signe : les anathèmes ressassés depuis deux cents ans sur la Terreur sont usés jusqu'à la corde. Le colloque organisé en 2007 à Rouen par le GRHis (Université de Rouen) et la Société des études robespierristes, montre que l'histoire s'est refroidie. Il est possible de revenir, en France, à tête reposée et treize ans après le volume dirigé par Keith Michael Baker – *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*. vol.4, *The Terror*, Oxford, Pergamon Press, 1994 –, sur un des principaux mythes fondateurs de la République.

L'entreprise ne cache pas son ambition : couvrir, à travers une trentaine d'articles, le plus d'aspects possibles des rouages de la Terreur. Le grand angle vaut argument épistémologique : alors que l'on continue parfois de réduire la Terreur à la seule question de la violence d'État, Michel Biard affirme que pour bien la comprendre il faut au contraire regarder ses effets les plus contradictoires, à différentes échelles. Autrement dit, au lieu du réductionnisme monologique suggéré par l'expression « la » politique de la Terreur, il faudrait plutôt parler « des » politiques de la Terreur, celles-ci étant définies comme tous les moyens mis en œuvre pour défendre la Révolution (Patrice Gueniffey, *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Paris, Fayard, 2000). Dans cette acception, la répression politique fait partie d'un ensemble de mesures qui comprend la promotion de la démocratie ou les politiques économiques, sociales (assistance, éducation) et culturelles.

Dans la première partie consacrée aux rouages de la Terreur, les contributeurs mettent en valeur le rôle des institutions et acteurs intermédiaires, nuancent le caractère extralégal des lois révolutionnaires et s'écartent des analyses systémiques. L'introduction de Michel Biard et Christine Peyrard invite à ouvrir la chronologie, insistant sur les décisions du printemps 1793, puis du 10 octobre 1793 et du 14 frimaire an II, ce qui relativise l'impact des journées des 4 et 5 septembre 1793, pourtant traditionnellement mises en avant. La Terreur ne serait pas cette parenthèse honnie, cette période fermée sur elle-même que l'on décrit souvent. Françoise Brunel a insisté sur l'héritage institutionnel de la Terreur : le gouvernement révolutionnaire n'a-t-il pas finalement réussi à préserver la continuité de l'État dans une période de crise inédite (p. 34) ? Dans son article historiographique, Haim Burstin, citant les travaux de Jean-Clément Martin, rappelle que désormais, la Ter-



reur ne peut plus être pensée indépendamment de la contre-révolution, sa sœur ennemie (p. 43). Puis, à la suite de Bronislaw Baczko, il refuse de définir la Terreur comme un projet préconçu, mais comme une réponse à un enlèvement, inspirée des expériences révolutionnaires antérieures (p. 45). Selon Alan Forrest, le fait que l'armée soit utilisée pour le maintien de l'ordre, notamment en Vendée, n'est guère une nouveauté dans l'histoire du pays. Elle n'en joue pas moins un rôle particulier dans la répression politique, renforce sa discipline grâce à une justice d'exception assurée par des commissions pour le moins sévères et remplit une mission de plus en plus idéologique. À bien des égards, le Directoire et l'Empire sauront se souvenir de cette terreur militaire. La contribution de David Andress est dissonante : pour lui, la Terreur ne provient pas, comme beaucoup l'ont affirmé depuis Taine, de la nature violente des masses populaires mais de « l'organisation violente de l'État » (p. 78) et de son essence même. La focalisation sur la violence aboutit à une nouvelle naturalisation de la Terreur. Ainsi, lorsque David Andress affirme que c'est toujours au nom de l'État que les violences sont perpétrées, n'oublie-t-il pas que dans bien des cas, c'est aussi au nom de l'État que certains massacres sont évités et que la loi se substitue à la vengeance ? Les articles de Jean-Paul Rothiot, Laurent Brassard et Bernard Bodinier montrent combien les études de cas permettent d'éviter les généralisations. Dans les Vosges comme dans l'Eure ou dans l'Aisne, la Terreur ne s'est jamais appliquée sans compromis ni conciliation. Laurent Brassard, réfutant l'idée d'un centralisme jacobin, ne craint pas d'affirmer que cette période consacre même un apogée des pratiques démocratiques (p. 104) : les municipalités axonnaises, jamais vraiment contrôlées par les comités de surveillance ni les sociétés populaires, ont bel et bien été les lieux d'une légère ouverture des institutions municipales aux classes populaires et surtout d'une « Terreur négociée » (p. 109-110).

L'ouverture de la deuxième partie (« Violences et justice ») est délibérément provocatrice. Pour Jean-Clément Martin, la « Terreur » ne fut jamais vraiment mise à l'ordre du jour au sens institutionnel. Bien souvent, elle s'inscrit dans le droit fil de conflits antérieurs et ne relève pas d'un système juridique et politique. Elle correspond plutôt à un mot d'ordre repris par l'historiographie post-thermidorienne pour forger un mythe. Partant, il n'est pas sûr qu'il faille continuer à utiliser ce terme de propagande, mais plutôt celui de « guerre civile », longtemps resté l'impensé de la Révolution, révélant une des causes des violences : le défaut d'État, impuissant à réguler la discorde nationale jusqu'en 1794. Pour Donald Sutherland, qui étudie les Bouches-du-Rhône et le Sud-Est, les lynchages populaires de la Terreur résultent de conflits antérieurs peu contrôlés par les autorités. Pourtant, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied montrent que dans le même Sud-Est, la Terreur se traduit par un progrès de la politisation et de l'engagement des femmes non dans la violence, mais dans le mouvement sectionnaire, la répression du fédéralisme, la question des subsistances, la bienfaisance sociale, la surveillance morale ou la résistance à la répression politique. Bruno Hervé présente un tableau tout aussi nuancé : en Loire-Inférieure, la justice révolutionnaire a agi avec discernement et clémence et les autorités locales ont souvent amorti la répression politique, protégeant les communautés contre les ingérences extérieures (p. 16), reconstruisant même le contrat social grâce à une conception pragmatique de la justice d'exception (p. 166). Les conclusions d'Anne Simonin, qui s'attaque au Tribunal révolutionnaire de Paris, correspondent à celles de Robert Allen à propos des tribunaux criminels ordinaires : entre avril 1793 et février-mars 1794, si l'on excepte les mois de vendémiaire et de brumaire an II (de septembre à novembre 1793), les taux d'acquiescement de la plus célèbre juridiction d'exception de la Terreur dépassent 50 % (p. 183-184), se maintenant à 19,5 % entre le 23 prairial (10 juin 1794) et le 14 thermidor (1<sup>er</sup> août 1794). L'acquiescement est un impensé de la

justice d'exception pendant la Révolution : depuis deux cents ans, l'historiographie s'est focalisée sur les condamnations. Or Anne Simonin, replaçant son objet dans son contexte particulier, démontre que l'acquittement est une décision judiciaire complexe, qui n'innocente qu'à 41,8 % des prévenus. Les autres sont seulement « libérés », c'est-à-dire « mis hors de cours » (49,4 %), déclarés « acquittés-suspects » (5,2 %) ou même « acquittés-coupables » (2,4 %). Pourquoi acquitte-t-on ? Les crimes à la fois les plus condamnés et les plus acquittés sont les « crimes de paroles ». Pour Anne Simonin, si le crime est le même, c'est la qualification qui change. Alors que les législateurs répriment de plus en plus les propos séditieux, qui atteignent la gravité du crime d'incivisme à partir du printemps 1793, les jurés, en acquittant les auteurs de ces « mauvaises paroles », manifestent la résistance de la société civile au peuple et à la langue idéales que les élites révolutionnaires rêvent de forger (p. 202). Sous la Grande Terreur, le Tribunal révolutionnaire, qui transforme des ennemis en amis du peuple participe donc aussi à l'invention d'une dignité citoyenne.

Il est simpliste d'expliquer la Terreur par les seules circonstances. Mais on ne peut pour autant minimiser la contrainte économique que l'effort de guerre impose à l'État (Troisième partie, introduction de Gérard Gayot et de Jean-Pierre Jessenne). Période de crise exceptionnelle, la Terreur révèle les inégalités sociales au grand jour. Elle inspire des politiques économiques et sociales parfois très novatrices, qui participent à la construction de l'État Providence. Cet interventionnisme s'accompagne d'une modernisation de l'administration financière et de la comptabilité nationale. Alors qu'on se focalise souvent sur la question du volontarisme politique, les auteurs de l'introduction soulignent enfin l'acceptation du labeur et des privations : les citoyens ordinaires qui contribuent ainsi à l'effort national au nom de la Révolution (p. 220). À Nantes, la crise économique provoque des conflits du travail et une montée des revendications salariales, ferments de la politisation populaire (Samuel Guicheteau). Dans les ateliers d'armurerie parisiens, le consentement à l'effort de guerre se traduit par une augmentation considérable de la productivité du travail, qui permet à l'armée de reprendre l'offensive après les défaites du printemps et de l'été 1793 (Jeff Horn). La nation vit au rythme de la guerre : dans les Pyrénées-Orientales (Thérèse Armengol), l'Hérault (Nathalie Alzas) et le Puy-de-Dôme (Bruno Ciotti), les populations sont fortement mobilisées. Dans la lignée des travaux de François Hincker, Claudine Wolikow et Jean-Pierre Gross, Mathieu Soula rappelle que sous la Terreur, les politiques fiscales extraordinaires tentent de corriger les inégalités et de redistribuer les richesses par la progressivité de l'impôt. L'an II, marqué par de grandes lois sociales, voit aussi l'assistance publique se substituer à la charité : la lutte contre la pauvreté devient une mission de l'État (Danièle Pingué et Armelle Ponsot). Enfin, malgré la grande loi du 17 juillet 1793 qui abolit la féodalité, Serge Aberdam rappelle que la Terreur ne se traduit par aucune politique agraire générale dans le long terme. Si le débat sur le partage des terres et les transferts de propriété continue à faire rage, le gouvernement révolutionnaire mène avant tout une politique d'urgence, dans le cadre d'une économie de guerre (p. 300), que ce colloque remet donc au premier plan.

La quatrième partie, consacrée à la vie culturelle et religieuse, est la plus hétéroclite. Contre des clichés encore très répandus, les communications interdisent d'associer la Terreur à une période de déclin culturel et scientifique dans laquelle l'ensemble de la pensée et de la création aurait été entièrement contrôlée par l'État. Diffusion du théâtre engagé, apogée de la littérature militante, essor des fêtes civiques et de la peinture d'actualité : une « frénésie créatrice » (Philippe Bourdin, introduction) favorise l'émergence d'une nouvelle génération d'artistes, d'hommes de lettres et de savants connus ou non, aux identités multiples, groupe hétéroclite qui se dessine derrière les élites, jusqu'ici



davantage étudiées. L'étude de cas proposée par Éric Saunier, consacrée au *Précis de la Révolution relativement à Louis 16. Respec du aux Rois et aux Puissances* de François-Toussaint Bonvoisin, négociant havrais, montre ce que l'étude des petites plumes de la Révolution, dont les stratégies d'écriture s'intègrent dans des pratiques sociales et professionnelles multiples, peut apporter à l'histoire des différents modes d'engagement : le texte n'est ici pas analysé comme un simple témoignage, ni comme un écrit du for privé, mais au contraire comme une action intimement liée aux événements eux-mêmes : alors que souvent, les historiens se sont penchés sur le monde du commerce dans le cadre d'études économiques, E. Saunier montre que le *Précis* est rédigé en réaction à la politique religieuse du gouvernement révolutionnaire. Dans le même esprit, l'article de Jean-Luc Chappey convaincra de l'utilité des approches sociales dans l'histoire des sciences. Alors que les « savants » sont souvent définis à travers des identités fixes, réduits à leurs activités intellectuelles et scientifiques, la mise en valeur de leurs différents engagements fait surgir de nouvelles figures aux combinaisons multiples (le savant artiste, le savant écrivain, le savant politique) et remet en cause des visions trop générales. Loin d'entraîner un déclin des savoirs scientifiques ou un contrôle politique des savants, la Terreur accélère la spécialisation des savoirs et renforce l'autorité de l'élite scientifique, dont les membres sont tenants d'une « science sévère » et acteurs de nouvelles institutions ouvertes à une minorité de spécialistes. Selon J-L. Chappey, ce cloisonnement des savoirs, conçu en 1793-1794 comme une arme temporaire pour sauver la Révolution, sera repris par Bonaparte à partir de 1799, dans le but inverse de terminer celle-ci... Serge Bianchi rappelle quant à lui que l'iconoclasme révolutionnaire, destruction ciblée, s'accompagne de la constitution et de la sauvegarde d'un nouveau patrimoine national. Enfin, une série d'articles aborde les problèmes religieux, cruciaux tant la Terreur est souvent associée à une répression antichrétienne. Daniel Schönplung, montre qu'à Strasbourg, la nouvelle religion civique est une initiative des élites politiques locales même si de son côté, Jacques Bernet rappelle combien la déchristianisation de l'an II est localement imputée aux factions politiques ou au pouvoir central : l'exemple des seize carmélites de Compiègne, condamnées pour collusion avec Catherine Théot et dom Gerle, montre que la politique antichrétienne dissimule des luttes plus politiciennes. La figure de Sylvain Maréchal, étudiée par Erica Joy Mannucci, révèle le rôle de la Terreur dans la laïcisation de la vie politique. Enfin, Stéphane Baciocchi et Philippe Boutry proposent de revenir sur des sources au maniement très délicat, car forgées par la mémoire contre-révolutionnaire : celles des listes des « victimes » ecclésiastiques de la Terreur et de leurs martyrologes. Comme le soulignent les deux auteurs, cette prosopographie implique une profonde réflexion sur les catégories généralement employées, forgées par les milieux chrétiens (« victimes », « martyrs », « persécutions »), si l'on veut dénombrer les individus concernés. Malgré leur opacité, les martyrologues permettent de montrer que 72 % des prêtres condamnés au Tribunal révolutionnaire de Paris sont des constitutionnels : les réfractaires, dont le cas, plus simple à juger, pose moins de difficulté, sont en général jugés localement.

En conclusion, Claude Mazauric appelle à relativiser la spécificité française de la Terreur comme violence d'État et souligne son cadre légal. La Terreur est donc bien plus complexe que la tyrannie ou le régime pré-totalitaire qu'on continue parfois de caricaturer. Comme période révolutionnaire, la Terreur est politique, mais elle dépasse de loin la violence d'État et la politique répressive. C'est ce que démontre ce colloque, certes presque entièrement pensé à décharge. Vingt ans après les durs combats du Bicentenaire, le processus de normalisation historiographique de la Terreur commence à peine.

Emanuele PAGANO, **Pro e contro la Repubblica. Cittadini schedati dal governo cisalpino in un'inchiesta politica del 1798**, Milan, Unicopli, 2000, 216 p., ISBN 88-400-0649-4, 14,46 €.

Emanuele PAGANO, **Enti locali et stato in Italia sotto Napoleone. Repubblica e Regno d'Italia (1802-1814)**, Rome, Carocci, 2007, 325 p., ISBN 978-88-430-4310-1, 28,50 €.

Par ses recherches, Emanuele Pagano a considérablement contribué à une meilleure connaissance des transformations institutionnelles et des dynamiques socio-politiques de la Lombardie et de l'Italie septentrionale à l'époque révolutionnaire et napoléonienne, particulièrement en portant attention à la ville de Milan, à laquelle était consacrée son importante monographie *Il comune di Milano nell'età napoleonica (1800-1814)* de 1994 (rééd. 2002).

C'est également sur Milan et sur la République Cisalpine que porte *Pro e contro la Repubblica*. Le volume est en grande partie consacré à la publication intégrale d'un document de grand intérêt, une enquête réalisée par le gouvernement républicain au début de 1798 sur l'esprit public de la nation, les talents des fonctionnaires publics et les inclinations politiques des citoyens. Pagano en tire une analyse socio-professionnelle ponctuelle, par laquelle il dresse le portrait collectif des républicains et, dans une moindre mesure, des anti-révolutionnaires : un portrait nuancé, qui révèle les divisions des classes sociales et des groupes professionnels dans la capitale et les départements. L'auteur remarque en particulier l'ambivalence des hommes insérés dans les rangs de la bureaucratie, dont les sentiments politiques apparaissent ambigus et contrastés aux jeux des fonctionnaires chargés de mener l'enquête (p. 94-95). Le portrait, toutefois, reste parfois quelque peu sans profondeur ; par moment, on aurait souhaité une mise en perspective, à la fois diachronique et comparative, ainsi qu'une plus explicite contextualisation de l'enquête elle-même dans le cadre de l'évolution politique de la France et de l'Italie de l'époque directoriale, et de leurs rapports ambigus et contrastés.

De plus ample envergure est le deuxième volume dont il est question ici, *Enti locali et stato in Italia sotto Napoleone*. Dans ce volume de 2007, Pagano reprend en un ensemble cohérent plusieurs articles qu'il a consacrés au fil des années à l'étude de l'administration et de la fiscalité à l'époque républicaine et impériale, et revient aussi par une autre voie sur la question de la bureaucratie et des bases sociales du régime napoléonien en Italie du Nord.

L'ouvrage est composé de trois parties, qui ouvrent un jeu d'échelle qui va de l'administration centrale à celle des municipalités mineures et qui permettent à l'auteur d'éviter une modélisation abstraite pour dévoiler plutôt la complexité des réalités locales dans leur spécificité historique.

Le but est de retracer la modernisation de l'administration par une analyse vue d'en bas, susceptible de mesurer les originalités de la réalité italienne par rapport à la France. Pagano – anticipons ses conclusions – se fait partisan d'une interprétation de l'époque française comme moment d'accélération de la transformation de l'appareil étatique vers sa forme moderne, sur le plan formel et juridique comme dans ses pratiques administratives. Les institutions françaises représentent une innovation radicale, qui reprend les éléments de rationalisation déjà introduits par le réformisme des Habsbourg, notamment sous Joseph II, dans une nouvelle configuration à la fois rigidement ordonnée et assez souple pour des ajustements aux rapports de force particuliers. En d'autres termes, la période consulaire et impériale (qui fut, il ne faut pas l'oublier, la première occasion



pour une vaste unification territoriale de l'Italie nord-orientale) constitua un passage crucial vers ce que l'historiographie, spécialement italienne, considère comme l'« État administratif » du XIX<sup>e</sup> siècle, dans lequel le politique coïncide avec l'action des appareils étatiques et l'action de l'exécutif (p. 67).

Tout au long du volume, on isole deux terrains d'enquête privilégiés par Pagano : le personnel administratif et la gestion de la fiscalité générale et municipale. La prosopographie des fonctionnaires de haut rang (ceux des *Consiglio di Stato* et *Consiglio degli Uditori*, la magistrature de contrôle comptable) et de rang moyen (préfecture et sous-préfectures de département, abordées par le cas du département du Reno), ainsi que l'analyse des *career patterns*, des fonctions, des activités et des émoluments mettent bien en lumière les continuités et, dans une plus large mesure, les innovations de l'époque française dans la construction d'une bureaucratie moderne jouissant d'une relative autonomie, dont bénéficiera l'État autrichien restauré en 1815 dans une partie des territoires de l'ancien royaume d'Italie.

Mais c'est l'analyse de la fiscalité, surtout celle des grandes et petites municipalités (largement sous-exploitée par l'historiographie traditionnelle), qui fournit à l'auteur les éléments les plus intéressants et convaincants à l'appui de son interprétation. En dépit d'une économie de guerre dont firent surtout les frais les Républiques sœurs et ensuite les royaumes satellites de la France, et en dépit des compromis et des aléas d'une situation politique souvent perturbée, les outils fiscaux de l'État dans ses articulations centrales et périphériques sont porteurs d'une innovation qui ne se borne pas à la rationalisation mais génère des idéaux et des besoins sociaux nouveaux (instruction, santé, loisirs, police, etc.). Par le levier fiscal, la ville en est à la fois l'instrument et le récipient, le lieu où, certes, s'expriment les tensions et les résistances, mais où s'élaborent aussi des appartenances civiles et politiques plus modernes ; elle sort donc « éprouvée mais profondément renouvelée » de l'expérience napoléonienne (p. 173).

Un discours analogue s'applique aux groupes socio-professionnels. Le fisc dessine non seulement le profil du citoyen-contribuable sur lequel se fondent les régimes censitaires après l'an III, mais il joue également un rôle décisif dans l'évolution de catégories professionnelles en parallèle à la réforme du système universitaire, comme le montre l'étude de la taxe sur les professions libérales (chapitre 8.2).

Les sources fiscales permettent par ailleurs d'aborder de nombreuses questions, dont la politique, en l'occurrence la question de la stabilité du régime napoléonien et l'attitude des populations à son égard. Vieille question, dira-t-on, à laquelle Pagano donne une réponse nuancée : si la très lourde pression fiscale et les méthodes oppressives de prélèvements furent sans aucun doute un des motifs de désaffection, voire de refus, l'opposition ne réussit jamais à se coaguler en un véritable projet politique et militaire. Tous comptes faits, le régime napoléonien se montre selon l'auteur relativement solide et en bonne santé jusqu'à sa fin, ou presque (p. 222-223). Pagano ne passe pas sous silence les révoltes et les violences populaires qui marquèrent les années françaises, mais invite à les remettre en perspective en prenant en compte d'autres facteurs que la simple pression fiscale. Dans ce dessein, il mobilise une source très intéressante, de nature mi-fiscale et mi-policière, les statistiques des délits dressées par le Ministère de l'Intérieur à Milan sur la base des relations des préfets et envoyées à Paris chaque année ; dans un passage qui est l'un des plus originaux de l'ouvrage (p. 215-222) l'auteur en croise les données avec d'autres sources disponibles pour une analyse fine des variables territoriales des phénomènes de rejet, qui allèrent de la simple fraude fiscale à la révolte armée.

Il s'agit donc d'une contribution précieuse, souvent originale et innovante, qui s'inscrit de plein droit dans une historiographie florissante qui, par l'œuvre d'une généra-



tion relativement jeune de chercheurs comme Pagano lui-même, a rénové en profondeur la connaissance de la période révolutionnaire et impériale en Italie, surtout dans l'Italie du Nord. Un léger flottement interprétatif entre les différentes parties, et quelques passages moins convaincants en ce qui concerne l'évolution des provinces, l'impact des réformes de Joseph II et leur relation avec le système introduit par les Français (chapitre 3.1) n'enlèvent rien à l'intérêt du livre. Si l'on peut adresser une remarque critique à Pagano, je soulignerais une certaine sous-évaluation de la violence de la lutte politique qui eut lieu autour des questions fiscales au sein des élites dirigeantes ; la question aurait pu intégrer de façon fructueuse l'étude des fiscalités et de l'administration. Une lecture comme celle de Pagano, qui privilégie la dimension institutionnelle et sociale, est moins sensible à l'histoire politique, surtout à une histoire politique presque impalpable comme fut à plusieurs égards celle des États annexés à l'empire français. Pourtant, comme le révèlent aussi certaines des sources mobilisées par l'auteur, dès la République Cisalpine (et un phénomène analogue est visible dans d'autres régions, comme la République Romaine), et à mesure que les autres formes d'action politique devenaient impraticables en droit ou en fait, les finances restèrent à peu près le seul terrain sur lequel les (anciens) « patriotes » et/ou les modérés – parfois dans des alliances improbables qui auraient été par la suite mal comprises par l'historiographie patriotique nationaliste du XIX<sup>e</sup> siècle – s'efforcèrent de mener à bien un projet politique qui, pour les uns comme pour les autres, quoique avec des visions de la société différentes, impliquait la stabilisation du régime et sa défense, même contre une France trop exigeante.

Maria Pia DONATO

Napoléon BONAPARTE, **Correspondance générale**, publiée par la Fondation Napoléon, Tome cinquième : **Boulogne, Trafalgar, Austerlitz, 1805**, Paris, Fayard, 2008, 1 128 p., ISBN 978-2-213-63721-1, 52 €.

La publication, initiée en 2002 par la Fondation Napoléon, d'une nouvelle édition de la correspondance de Napoléon Bonaparte, en intégrant une masse considérable de lettres inédites, se poursuit avec ce cinquième tome. Les tomes II (*La campagne d'Égypte et l'avènement, 1798-1799*) et III (*Pacifications, 1800-1802*) ayant déjà fait l'objet de recensions dans les colonnes des *AHRF* (respectivement aux numéros 346 d'octobre-décembre 2006 et 248 d'avril-juin 2007), on se dispensera de présenter les invariants de chaque volume.

L'année 1805 est sans doute l'une des plus riches de la vie de Napoléon Bonaparte : au lendemain du Sacre et jusqu'aux lendemains d'Austerlitz, il imprime sa marque à la France comme à l'Europe, supervisant la nouvelle numérotation des rues de Paris (début février) comme l'organisation de la République batave (de la fin mars à la fin avril), devant faire face à la troisième coalition alors même qu'il est couronné roi d'Italie (fin mai) et qu'il opère le rattachement de l'ex-République ligurienne à l'Empire (juin), puis engageant fin août la manœuvre stratégique qui le mène des rives de la Mer du Nord au cœur de l'Europe à l'automne et lui assure une victoire éclatante sur le plateau de Pratzen ; cette dernière permet de rétablir une confiance mise à mal par la grave crise financière qui secoue le pays à la suite de la faillite des Négociants réunis et la défaite navale de Trafalgar (21 octobre).

De tous ces événements, la correspondance de l'empereur est naturellement le reflet. Ce cinquième tome rassemble les 1 764 lettres (inédites à 35 %) écrites ou dictées



au cours de l'année – soit une moyenne de près de cinq lettres par jour -, de 55 lieux de rédaction et à 156 destinataires différents. Les premiers d'entre eux sont sans surprise ses principaux collaborateurs et ministres (Cambacérès, Champagny, Decrès, Fouché, Gaudin, Lebrun, Talleyrand) et ses maréchaux et généraux (Eugène de Beauharnais, Berthier, Lannes, Murat), mais ces missives concernent directement ou indirectement près de 1 300 personnages heureusement recensés dans un volumineux *index nominum* (p. 1053-1123), chacun d'entre eux faisant l'objet d'une présentation succincte mais fort utile. Une répartition thématique des missives permet de distinguer trois grands ensembles, respectivement consacrés aux questions militaires (44 %), diplomatiques (22 %) et intérieures ou générales (le reste). On observe à la lecture que certaines journées sont particulièrement chargées sur le plan épistolaire, à l'image de celle du 13 décembre 1805 : à peine dix jours après Austerlitz, l'empereur dicte de Schönbrunn un total de seize lettres ; la plupart concernent des sujets militaires et évoquent les pourparlers de paix en cours, mais on le voit discutant de la route du Simplon avec le directeur général des Ponts et chaussées, rétablir l'ordre à l'Institut en exigeant le silence du mathématicien Lalande, qui professe l'athéisme, et on le surprend, tendre et attentionné, remerciant sa belle-fille Hortense d'une lettre que lui a fait parvenir le fils aîné de cette dernière, le jeune Napoléon alors âgé de trois ans (lettre 11 174).

Le volume propose enfin, comme les précédents, une série d'études particulières : à « La politique italienne de Napoléon » (A. Pillepich) répond un examen de « La stratégie maritime de Napoléon en 1805 » (amiral R. Monaque) ; la présentation du « Camp de Boulogne » par F. Beaucour est en fait une réédition du texte publié dans le *Dictionnaire Napoléon* (sans la bibliographie cependant) et trouve un prolongement logique dans celle de « La Grande Armée de 1805 » (G. Madec) qui s'emploie à présenter l'« ordre de bataille » des quelques 200 000 hommes (principalement Français, mais aussi Italiens, Bataves et Rhénans) qui la composent, répartis en huit corps d'armée soutenus par une imposante cavalerie, forte de 15 600 hommes. Les deux autres études, consacrées aux lettres devenues documents et à ceux qui les ont rédigées et classées, présentent un intérêt particulier en ce qu'elles donnent à voir l'empereur et ses secrétaires au travail et rappellent les conditions de constitution d'un fonds d'archives au sommet de l'État (les pages de J.-B. Auzel sont à cet égard éclairantes). Les deux « scribes » successifs de l'empereur font enfin l'objet d'une notice plus ou moins développée : Meneval, en poste de 1802 à 1812, présenté par M. Allégret, obligé de mettre au point une sténographie particulière lui permettant de faire face à la rapidité de la dictée impériale et qui dispose, après deux heures de tête à tête avec Napoléon, de quoi remplir sa journée de travail jusqu'à la séance de signature vespérale, et le baron Fain, son subordonné puis son successeur jusqu'en 1815. Autour d'eux, un personnel somme toute restreint et totalement dévoué à l'empereur ; à ses côtés, on note la présence d'un interprète particulier, l'auditeur au Conseil d'État Lelorgne d'Ideville, sans qu'on sache rien des langues qu'il connaissait (le russe et l'allemand, selon le *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État, 1799-2002*, Paris, Fayard, 2004, p. 88). On pourra regretter l'absence d'une étude spécifique sur les causes, les effets et les suites du krach des Négociants réunis, peut-être reporté au volume suivant, comme le sous-entend l'introduction (p. 13).

Parmi les annexes, on retrouve les tables d'équivalences des unités de mesure et autres monnaies, même si l'on peut s'étonner de la mention des assignats et des mandats territoriaux, depuis longtemps disparus de la circulation en 1805.

Jean-Paul BERTAUD, **Les royalistes et Napoléon**, Paris, Flammarion, « Au fil de l'histoire », 2009, 463 p., ISBN 978-2-0812-0478-2, 25 €.

Dans le fil de ses précédentes recherches, Jean-Paul Bertaud évoque ici en quatorze chapitres les avatars de l'opposition royaliste au régime consulaire puis impérial et à la personne de son chef. C'est un récit très enlevé que donne à lire l'auteur, narration élaborée à partir de ses propres travaux et des mémoires des protagonistes. Celle-ci s'apparente par moments à un mélodrame ou à un film noir ou bien encore à un roman du XIX<sup>e</sup> siècle avec ses multiples rebondissements. Au demeurant, un des épisodes de cette histoire sur fond de manipulation policière n'a-t-il pas fourni à Balzac la trame d'*Une ténébreuse affaire*, évoquée par Jean-Paul Bertaud ? Après avoir analysé dans d'autres ouvrages les structures de cette opposition, l'historien s'attache ici davantage aux faits, aux événements et aux personnages, illustres ou relativement méconnus, auxquels sont consacrés de très beaux portraits, parfois émouvants, parfois hauts en couleur.

Le livre s'ouvre sur une scène fondatrice, les préparatifs du « Grand Assaut ». On est encore sous le Directoire, en août 1799, devant Toulouse dont les partisans du général Rougé, ancien officier républicain, attendent de s'emparer avec l'aide des royalistes de la ville. Une fois prise la cité jacobine, il est prévu que l'insurrection fasse tache d'huile dans le Midi provençal puis dans l'Ouest normand, breton, vendéen, angevin et que le soulèvement devienne général. Pour que ce plan réussisse, il faut « une chronologie bien établie et une synchronie parfaite » (p. 10). En effet, il faut qu'en même temps réussisse l'offensive de la deuxième coalition combinée avec l'éclatement de mouvements contre-révolutionnaires dans toutes les républiques-sœurs. Un débarquement d'émigrés et de troupes alliées viendra en France appuyer la révolte dont l'armée des princes prendra la tête. Pour autant, à l'instar des royalistes de la France entière, l'entourage de Rougé est en désaccord sur le type de monarchie qu'il faut rétablir ; désaccord qui s'étend jusqu'au prétendant qu'il est souhaitable de remettre sur le trône, désaccord idéologique et personnel qui existe au sein même de la famille du futur Louis XVIII dont Jean-Paul Bertaud nous donne le portrait finement nuancé dans le chapitre suivant et dont il montre combien son action est gênée par celle de son frère

Impatients d'agir quand leur parviennent les nouvelles des soulèvements contre-révolutionnaires en Italie et de l'avance des Russes et des Autrichiens dans la péninsule, les royalistes du Midi mettent en péril le déroulement du Grand Assaut. Les républicains de Toulouse sont sur leurs gardes, les royalistes de la ville, arrêtés ou surveillés, n'en ouvrent pas les portes. C'est l'échec, aggravé par la défaite de Rougé à Montrejeau au cours d'une véritable bataille rangée qui l'oppose aux troupes républicaines. Les soulèvements prévus dans le Midi et dans l'Ouest se transforment en une multitude de mouvements partiels ce qui obère leur réussite ; ils tournent court, même si on évoque un moment une troisième guerre de Vendée. En même temps l'offensive de la seconde coalition qui menaçait de submerger les frontières de la France est repoussée avant même le retour de Bonaparte.

En dépit de cet échec, les royalistes n'auront de cesse de rééditer cette stratégie, mais l'épisode du Grand Assaut manqué contient les germes des échecs à venir : incompréhension entre les contre-révolutionnaires de l'intérieur (ceux qui sont sur le « terrain ») et ceux de l'extérieur (les « royalistes en chambre » qui méprisent les premiers), persistance de la « petite guerre » entre le prétendant et le comte d'Artois, division des chefs, tensions entre ceux-ci et les souverains alliés, et surtout masses qui ne suivent pas ou plus, car les paysans – même royalistes – refusent tout retour aux privilèges. Au cours des années qui suivent, bien souvent l'action des royalistes passera de « l'épée à la bombe » et



sera réduite au geste individuel, voire à l'attentat terroriste, dirigés contre celui dont un instant ils ont caressé le rêve de faire « un nouveau Monck ». Ce qu'habilement laisse croire Bonaparte pour mieux parvenir à ses fins : en décembre 1799 il a même des entrevues secrètes avec d'Andigné et Hyde de Neuville au cours desquelles il leur joue la comédie. Mais cette action individuelle menée par Cadoudal, le plus célèbre d'entre eux, et aussi par d'autres comparses moins connus dont l'auteur retrace la destinée, retourne l'opinion publique contre les royalistes, surtout après la signature du Concordat et le retour à la paix. Le régime « récupère » des aristocrates qui intègrent les administrations civiles et militaires.

On assiste même à l'émergence des néo-monarchistes appelés ainsi parce qu'ils conservent ou croient conserver leurs convictions ; ils s'illusionnent d'ailleurs sur leurs capacités à manœuvrer Bonaparte. Qu'ils soient sincèrement ralliés à lui ou qu'ils souhaitent – en silence – la restauration des Bourbons, ils espèrent se servir de Bonaparte pour éradiquer l'esprit révolutionnaire : en définitive, par un jeu de dupes, ils lui servent d'alibi et lui permettent de l'emporter sur les royalistes. Cela nous vaut de très belles pages, car, en même temps que l'auteur tient la chronique à rebondissement des conspirations et des actions terroristes, il montre le foisonnement doctrinal et idéologique en train de s'élaborer, car le combat des royalistes est aussi celui de la plume. La contre-révolution n'est pas – ou plus – un bloc, même chez les Princes, même chez le duc d'Enghien dont Jean-Paul Bertaud, reprenant l'ouvrage qu'il lui avait consacré il y a quelques années rappelle ici le tragique destin.

Les premières années de l'Empire semblent des années d'apathie royaliste et d'assoupissement des conjurations, malgré quelques retours de flamme, tandis que s'accroît le mouvement de ralliement de l'ancienne noblesse. De part et d'autre, les arrière-pensées sont évidentes. Napoléon souhaite asseoir son pouvoir grâce à la stabilisation de la société que la fusion des élites rend justement possible mais aussi endiguer la contre-révolution par le contrôle de l'ancienne noblesse. Celle-ci, dissociant son sort de celui de la monarchie, pense « tirer son épingle du jeu » et récupérer une partie de son pouvoir, non plus juridique mais économique et social. Délaissant provisoirement le feuilleton des intrigues, Jean-Paul Bertaud écrit à ce propos de très intéressantes pages d'histoire sociale et culturelle. Il montre en même temps que le rallié est souvent complice du chouan quand il entre dans l'administration et que cette collusion inavouée permet le maintien d'une action sporadique qui à la fois entretient une insécurité latente dans certaines régions et prouve la persistance d'une opposition royaliste.

De 1808 à 1812, celle-ci passe de la léthargie au réveil, le vent tourne avec les premiers échecs du régime, la rupture avec le pape, davantage, selon nous, que la haine de la conscription qui ne se manifeste de nouveau ouvertement qu'à l'extrême fin de la séquence envisagée par l'auteur. Les royalistes trouvent d'autres méthodes que l'attentat, en particulier l'action souterraine des associations secrètes – mais à façade légale – telle la Congrégation, tels aussi les Chevaliers de la foi qui donnent à l'historien l'occasion d'examiner le rôle de Ferdinand de Bertier. Leur action est surtout et avant tout un « travail de sappe » et de propagande « créant une surface de royalisme susceptible d'en imposer en cas de besoin » (p. 276). Ce sera le cas en 1814. Cependant, ils ne dédaignent pas l'action directe ; s'ils ne contrôlent pas la tentative du général Malet, ils y sont engagés tout en demeurant prudemment dans l'expectative. L'épisode permet à l'auteur de montrer qu'il peut y avoir des convergences momentanées entre l'opposition républicaine et l'opposition royaliste.

L'échec n'est que partie remise, l'écroulement de l'Empire donne toute latitude aux minorités agissantes ; encore que l'historien ne cache rien des rivalités qui opposent

les Chevaliers de la foi à Talleyrand, au moment de la débâcle, chacun cherchant à gagner l'autre de vitesse auprès du tsar de Russie. Mais à travers cette rivalité se jouent aussi la nature du futur régime monarchique et ce qu'il intégrera – ou non – des deux décennies où la France a été révolutionnée. Dans les trois derniers chapitres on voit naître le pluralisme des lectures de la Charte, des interprétations de la Restauration au cours de laquelle commence la vie parlementaire française, voire du royalisme au point qu'il faudrait parler des royalismes.

Dans l'épilogue, l'auteur a de très belles pages sur la parenté entre les héros romantiques et les protagonistes de la geste des royalistes. Le premier romantisme d'ailleurs ne se place-t-il pas sous l'égide spirituelle et idéologique du royalisme ?

Annie CRÉPIN

Emmanuel DE WARESQUIEL, **Cents Jours, la tentation de l'impossible, mars-juillet 1815**, Paris, Fayard, 687 p., ISBN 978-2-213-62158-6, 28 €.

Les Cent-Jours ont donné lieu dans le passé à des travaux importants, tels ceux d'Émile Le Gallo et de Frédéric Bluche, sans oublier l'ouvrage de Jean Tulard sur le vol de l'Aigle. Le dernier livre d'Emmanuel de Waresquiel, *Cent Jours. La tentation de l'impossible*, apporte à son tour beaucoup à la connaissance des événements du printemps 1815. Cet ouvrage, qui apparaît en même temps comme un essai et une étude embrassant tout le début du XIX<sup>e</sup> siècle, renouvelle l'approche de cet épisode bref mais essentiel. L'auteur rend ce moment intelligible en envisageant les questions politiques, diplomatiques, militaires et financières à l'échelle européenne, de même qu'il présente à part égale les deux parties en présence. Les attitudes et les choix des individus sont mis en perspective dans le cadre de leurs parcours personnels et des conceptions politiques du temps. Au-delà, le livre confère une profonde cohérence à l'ensemble de la période qui va de 1795 à 1815, que l'on a souvent tendance à fragmenter. Il dessine en particulier des pistes stimulantes au sujet de la Première Restauration, encore peu étudiée. Emmanuel de Waresquiel s'appuie sur de nombreuses sources françaises et étrangères, essentiellement les mémoires et la correspondance d'un nombre important de contemporains, abordés de façon critique.

Dans la continuité de la réhabilitation de Louis XVIII entreprise par E. Lever, Emmanuel de Waresquiel insiste sur les qualités politiques du roi, héritage des Lumières forgé par l'exil en Angleterre. Le monarque accepte les limites posées à sa souveraineté, tandis qu'il entérine les conquêtes sociales de la Révolution, ce qui fait de la Première Restauration un des régimes les plus libéraux en Europe. La force du souverain tient également aux structures étatiques et administratives dont il hérite. Lorsque Napoléon menace son pouvoir, le roi cherche à donner un caractère plus libéral aux institutions. Il espère se concilier les Français, de même qu'il entend asseoir plus fermement la Charte, mais il ne rallie pas l'armée. En parallèle, l'auteur insiste sur l'adhésion de Napoléon à un système politique libéral et parlementaire, l'Acte additionnel répondant ici à la Charte dans le cadre de la surenchère entre les deux monarques. Mais les constitutionnels modérés, tels Guizot et Royer-Collard, sont dans l'incapacité de conduire plus loin cette libéralisation, tandis qu'avorte le projet constitutionnel conçu par les députés, le plus avancé de tous.

L'action des deux souverains est plus ou moins paralysée. Certes Louis XVIII dispose lors de son exil d'atouts qui distinguent très nettement l'émigration de 1815 de la précédente. Mais il ne jouit que d'une marge de manœuvre étroite entre des alliés méfiants



jusqu'en 1818 et les partisans de Napoléon, sans oublier ceux du comte d'Artois et du duc d'Orléans. Toutefois, les puissances se décident officieusement à soutenir la cause des Bourbons, par pragmatisme.

Napoléon, pour sa part, jouit d'une légitimité reposant sur l'identification à la patrie qui dépasse la notion de souveraineté populaire en faisant de lui le porteur des espoirs du peuple. Mais il n'en fait guère usage. En effet, persuadé de sa légitimité et en accord avec ses conceptions politiques et sociales, il renonce à un véritable appel au peuple une fois revenu aux Tuileries. Malgré tout, il suscite une radicalisation des positions populaires, liée au réveil de courants hostiles au clergé et aux classes aisées. Le marasme des affaires lui aliène la bourgeoisie, alors que les administrateurs se mettent en retrait par royalisme ou attentisme. De plus, l'Acte additionnel déçoit les anciens républicains sans convaincre pour autant les libéraux. L'insurrection populaire n'a pas lieu lors de l'abdication, faute de mobilisation idéologique et sociale et en raison de la présence militaire étrangère. Enfin, Napoléon n'est plus le seul maître du jeu, désormais les autres puissances en disposent également.

À propos du rapport entre la population et le pouvoir, Emmanuel de Waresquiel revendique une approche du politique par l'étude des pratiques et du discours des élites, « les plus lucides », écrit-il, au milieu d'une population composée selon lui d'analphabètes à 80 %. Selon l'auteur, le 20 mars est « une révolution sans le peuple, une révolution par le vide et l'effondrement plus que par l'insurrection ». À ses yeux, les officiers de rang inférieur et la troupe jouent un rôle beaucoup plus déterminant dans la prise du pouvoir qu'en 1799. À ce titre, Emmanuel de Waresquiel s'intéresse peu à l'élection des maires et adjoints du printemps 1815. Cet épisode est moins envisagé comme un moment de débat et d'apprentissage des pratiques électorales qu'en tant qu'échec politique du régime, au motif que la plupart des individus désignés seraient des partisans du roi. On objectera que ceux-ci sont souvent à la tête des municipalités depuis l'Empire, sans oublier qu'un certain nombre d'élections ont été annulées parce que les individus élus professaient des positions trop avancées aux yeux de l'administration. Nombre de nominations ont donc été effectuées après coup dans les bureaux des préfetures. On suivra par contre l'auteur dans la présentation de l'élection des députés, sur laquelle on insiste généralement peu.

*A contrario*, l'auteur met l'accent sur l'existence et l'expression politique d'un peuple royaliste des villes et des campagnes de l'Ouest et du Midi. Ceci s'explique par la reprise du commerce maritime et par l'allègement des droits de douane mené sous la Première Restauration, sans oublier le souvenir des années 1795-1797. Pour Emmanuel de Waresquiel, la terreur blanche est l'une des formes d'expression de ce « royalisme populaire ». C'est bien le signe qu'une politisation du peuple existe. Du côté de l'empereur, comme le souligne Emmanuel de Waresquiel, le soutien populaire est miné par l'action policière, l'absence de meneurs et surtout la lassitude.

L'auteur décrit avec talent les jours précédant le retour de Louis XVIII. Fouché, qui agit dans l'ombre, est un personnage essentiel de la fin des Cents-Jours, notamment par son rôle dans la mise à l'écart de Napoléon. Il cherche à gagner du temps en attendant le retour du roi qui apparaît comme inéluctable. Il défend malgré tout l'idée que le souverain a intérêt à se soumettre à la Révolution. Pourtant, c'est Wellington qui joue le rôle décisif dans le processus de restauration, en modérant les exigences des Prussiens dont l'auteur souligne par ailleurs la violence, dans une vision un peu biaisée parfois par la mémoire de 1940-1945.

Emmanuel de Waresquiel conclut donc sur l'échec durable de la mise en place d'un système politique libéral. En 1815, Le duc d'Orléans, qui pourrait incarner la solution du « tiers parti », préfère rester en retrait. L'étroite marge de manœuvre dont disposent les

deux souverains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières, joue ici un rôle essentiel. Le monarque a perdu la bataille des symboles et des représentations.

En définitive, si le roi et le régime constitutionnel ont gagné en apparence, les Cents-Jours, en liant étroitement la cause de l'indépendance nationale et des libertés, entraînent l'échec de la Restauration libérale.

Jacques HANTRAYE

François René de CHATEAUBRIAND, **Œuvres complètes**, sous la direction de Béatrice DIDIER, Paris, Honoré Champion, 2009, t. I-II en un volume, 1 324 p., ISBN 978-2-7453-1737-7, 230 €.

Aussi étrange que cela puisse paraître, nous ne disposons encore d'aucune édition des *Œuvres complètes* de Chateaubriand. Les éditions du XIX<sup>e</sup> siècle sont lacunaires et, plus récemment, la prestigieuse collection La Pléiade n'a donné que certains ouvrages de l'auteur. Béatrice Didier et toute l'équipe rassemblée autour d'elle se sont donc lancés dans une entreprise de longue haleine accueillie par les Éditions Champion, toujours si précieuses sitôt qu'il s'agit de publier des textes essentiels qui appartiennent au patrimoine mondial de la littérature. Il fallait bien sûr trouver une édition de référence, en compléter les lacunes et élaborer un appareil critique susceptible, d'une part, de permettre la comparaison avec d'autres éditions de référence, d'autre part, d'éclairer au mieux les textes de l'auteur. Le choix s'est porté sur la publication réalisée par l'éditeur Ladvoat, avec lequel Chateaubriand passa contrat en 1826. La parution des 28 tomes, répartis en 32 volumes, s'étendit de cette année-là à 1831. Cela va de soi, il convenait donc d'emblée de compléter la présente édition avec tout ce qui fut postérieur à 1831. Ladvoat publia les tomes dans un « désordre » choisi, la première livraison étant non *l'Essai sur les révolutions*, qui formait les tomes I et II, mais le tome XVI qui regroupait des œuvres jugées plus propices à séduire le public (*Atala*, *René*, *Les Aventures du dernier Abencérage*). Chez Honoré Champion, on retrouvera au contraire l'ordre initial des textes, à ceci près que le présent volume, s'il contient bien les tomes I et II de Ladvoat, s'ouvre, en bonne logique, par une présentation rédigée par Béatrice Didier et par la « préface générale » de Chateaubriand qui était alors placée dans le tome XVI. Cette édition scientifique donne toutes les variantes que les écrits de Chateaubriand ont connues au gré des éditions postérieures à 1826-1831, ainsi que de nombreuses et passionnantes « notes explicatives, historiques et littéraires ». On y trouvera également des index des noms de personnes et de lieux, ainsi que des documents sur la genèse des textes et leur réception. Dans ce précieux volume d'une édition dont on attend désormais avec impatience les tomes suivants, le lecteur découvrira encore un tableau synoptique des parallèles entre les révolutions (bien utile tant parfois étranges les rapprochements) et une étude sur les sources utilisées par Chateaubriand. S'agissant de ce qu'il a employé pour la Révolution française, *Le Moniteur* et d'autres journaux, les textes de Peltier et Montjoie sont omniprésents, ce qui ne pouvait que lui offrir une vision partielle et partielle des événements. La liste de ses sources pour l'ensemble de *l'Essai* fait apparaître une soixantaine de noms ou titres, mais il y en a eu sans doute davantage, nombre d'autres étant difficiles à déterminer (environ 250 ou-vrages sont mentionnés par Chateaubriand dans ses notes).

*L'Essai historique, politique et moral, sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la révolution française*, a été publié pour la pre-



mière fois à Londres en 1797 et « dédié à tous les partis ». Chateaubriand le confia à Ladvocat sans le modifier, mais en y ajoutant des notes, qui autorisent une sorte de « dialogue entre le Chateaubriand de la jeunesse et celui de la maturité ». Dans sa « préface générale » à l'ensemble de ses *Œuvres*, il écrivait notamment : « Qu'il faille en gémir ou s'en féliciter, mes écrits ont teint de leur couleur grand nombre des écrits de mon temps ; mon nom, depuis vingt-cinq années, se trouve mêlé aux mouvements de l'ordre social [...] Quand on a vu la révolution française, dites-vous, que peut-il survenir qui soit digne d'occuper les yeux ? La plus vieille monarchie du monde renversée, l'Europe tour à tour conquise et conquérante, des crimes inouïs, des malheurs affreux recouverts d'une gloire sans exemple : qu'y a-t-il après de pareils événements ? Ce qu'il y a ? Portez vos regards au delà des mers. L'Amérique entière sort républicaine de cette révolution que vous prétendiez finie et remplace un étonnant spectacle par un spectacle plus étonnant encore ». Resterait à discuter semblable affirmation, qui contient en germes tout un débat historiographique postérieur, mais tel n'est pas le but de ce compte rendu.

*L'Essai sur les révolutions*, pour reprendre le titre plus court sous lequel il est en général connu, prend place dans les années d'émigration de Chateaubriand, entre le 21 mai 1793, date de son arrivée à Londres, et le 18 mars 1797, date de la publication. Le début de la rédaction est souvent situé en 1794 et son achèvement à la fin de 1796, pourtant il semble que l'essentiel en ait été rédigé en 1796 et la plus ancienne des références au *Paris* du journaliste contre-révolutionnaire Peltier date de la fin d'octobre 1795. La réception de *L'Essai* à sa parution ne fut pas à la hauteur des espoirs de son auteur. En Angleterre et dans les milieux de l'émigration, le texte, comme le dit lui-même Chateaubriand, entra « en contradiction avec les sentiments de [s]es compagnons d'infortune », car il proposait un modèle de monarchie constitutionnelle pouvant déplaire à plus d'un émigré. En France, le succès ne fut pas plus grand, y compris auprès de ses amis de *La Décade philosophique*. Cet accueil comme d'ailleurs celui plus tard réservé à l'édition Ladvocat rejoignent pour l'essentiel l'avis des critiques d'aujourd'hui : incongruité des parallèles entre les événements et les personnages de la Révolution française et du passé, désordre fréquent, barbarismes, etc. ; aussi, « c'est finalement Chateaubriand qui a été le meilleur juge lui-même dans les *Mémoires d'outre-tombe* et qui a énoncé la définition la plus heureuse de *L'Essai* comme un "livre de doute et de douleur" ».

L'ouvrage se lit aujourd'hui avec intérêt pour peu que l'on se passionne pour la période révolutionnaire, même si le désordre et nombre de lourdeurs rendent une lecture continue assez peu agréable. Mieux vaut sans doute lire des passages çà et là, progresser, revenir en arrière, etc. ; on serait presque tenter de dire « picorer ». À ce jeu, il est impensable d'en résumer ici le contenu en quelques lignes ; d'aucuns s'indigneront devant des formules aussi assassines qu'infondées (les « Jacobins » massacrant les propriétaires, anéantissant le commerce aussi bien que les Lettres, mariant de force les jeunes « vierges », se préparant « à promulguer les lois agraires »...), d'autres se contenteront de la beauté de la langue et laisseront de côté les nombreuses erreurs factuelles ou les partis pris, d'autres encore s'arrêteront sur tel ou tel passage. Ainsi, comment ne pas ici faire état de ce que Chateaubriand écrit à propos de Robespierre au 9 Thermidor : « Mis hors de la loi par un décret de la Convention, déserté de toute la terre, il ne put même échapper à ses ennemis par ce moyen qui nous soustrait à la persécution des hommes, et la fortune le trahit jusqu'à lui refuser un suicide. Arraché par les gardes de derrière une table où il avoit voulu attenter à ses jours, il fut porté, baigné dans son sang, à la guillotine. Robespierre sans doute n'offroit par sa mort qu'une foible expiation de ses forfaits ; mais quand un scélérat marche à l'échafaud, la pitié alors compte les souffrances, et non les crimes du coupable ».



Même si Chateaubriand ajoute en 1826 une note pour tenter d'excuser cette « pitié », arguant de ce qu'il ne savait pas tout et qu'il a alors pris là « pour des personnages, de vulgaires factieux », le passage n'en reste pas moins beau.

Michel BIARD



